C.R.A.C. N° 178 (2017-2018)
5e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2017-2018

COMPTE RENDU
AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission des affaires générales et des relations internationales

Mercredi 4 juillet 2018

*Application de l'art. 161 du règlement
Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

Ouverture de la séance.....1

Organisation des travaux.....1

Examen de l'arriéré.....1

Projets et propositions.....1

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2018 (Doc. 1127 (2017-2018) N° 1 et 1bis) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre-Président du Gouvernement wallon (Doc. 1126 (2017-2018) N° 1 – Annexe 2) et (Doc. 1127 (2017-2018) N° 1 – Annexe 2) ;

Question orale de M. Henry à M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'emprunt obligataire durable » ;

Question orale de M. Henry à M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'impact climatique du Plan wallon d'investissements ».....1

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, Mme Lecomte.....1

Exposé de M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon

Intervenants : M. le Président, M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon, M. Jacques.....1

Observations de la Cour des comptes – Exposé de M. Jacques, Premier Auditeur à la Cour des comptes

Intervenants : M. le Président, M. Jacques, Premier Auditeur à la Cour des comptes, M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....1

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, M. Prévot, Mmes Zrihen, Lecomte, M. Henry, M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon, M. Boret, Expert de M. le Ministre-Président Borsus, Mme Ryckmans, M. Puget.....7

Vote.....23

Confiance au président et au rapporteur.....23

Projet de décret-programme portant des mesures diverses en matière d'emploi, de formation, d'économie, d'industrie, de recherche, d'innovation, de numérique, d'environnement, de transition écologique, d'aménagement du territoire, de travaux publics, de mobilité et de transports, d'énergie, de climat, de politique aéroportuaire, de tourisme, d'agriculture, de nature, de forêt, des pouvoirs locaux et de logement (Doc. 1142 (2017-2018) N° 1, 1bis à 1quinquies) ;

Projet de décret-programme portant des mesures diverses pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution (Doc. 1143 (2017-2018) N° 1).....23

Discussion générale.....23

Projet de décret-programme portant des mesures diverses en matière d'emploi, de formation, d'économie, d'industrie, de recherche, d'innovation, de numérique, d'environnement, de transition écologique, d'aménagement du territoire, de travaux publics, de mobilité et de transports, d'énergie, de climat, de politique aéroportuaire, de tourisme, d'agriculture, de nature, de forêt, des pouvoirs locaux et de logement (Doc. 1142 (2017-2018) N° 1, 1bis à 1quinquies). 24

Examen et vote de l'article.....24

Projet de décret-programme portant des mesures diverses pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution (Doc. 1143 (2017-2018) N° 1).....24

Vote sur l'article unique.....24

Confiance au président et au rapporteur.....24

Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 17 décembre 2015 modifiant l'accord de coopération du 2 mars 2007 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'exécution de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, faite à Paris le 13 janvier 1993 (Doc. 1125 (2017-2018) N° 1).....24

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, Mme Zrihen.....24

Exposé de M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon

Intervenants : M. le Président, M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....24

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....25

Examen et vote de l'article unique.....25

Vote sur l'ensemble.....26

Confiance au président et au rapporteur.....26

Interpellations et questions orales.....26

Question orale de M. Puget à M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la mission de M. le Ministre-Président au Maroc »

Intervenants : M. le Président, M. Puget, M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....26

Interpellation de M. Dermagne à M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la mise en œuvre du décret de la Région wallonne du 29 mars modifiant les décrets du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public et du 12 février 2004 relatif aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public, visant à renforcer la gouvernance et l'éthique au sein des organismes wallons » ;

Question orale de M. Hazée à M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la mise en œuvre du décret de la Région wallonne du 29 mars modifiant les décrets du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public et du 12 février 2004 relatif aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public, visant à renforcer la gouvernance et l'éthique au sein des organismes wallons » ;

Question orale de M. Dermagne à M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les dispenses prévues par l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 mai 2018 pris en exécution des articles 2, 18°, 15, § 1er, et 15/6, § 1er, alinéa 3, du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 mars 2005 portant exécution du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public »

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Dermagne, Tzanetatos, Hazée, Puget, M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....28

Organisation des travaux (Suite).....38

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....39

Liste des intervenants.....40

Abréviations courantes.....41

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

Présidence de M. Tzanetatos, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 24 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. - La commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2018 (DOC. 1127 (2017-2018) N° 1 ET 1*BIS*)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON (DOC. 1126 (2017-2018) N° 1 – ANNEXE 2) ET (DOC. 1127 (2017-2018) N° 1 – ANNEXE 2)

QUESTION ORALE DE M. HENRY À M. BORSUS, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « L'EMPRUNT OBLIGATAIRE DURABLE »

QUESTION ORALE DE M. HENRY À M. BORSUS, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « L'IMPACT CLIMATIQUE DU PLAN WALLON D'INVESTISSEMENTS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2018 (Doc. 1127 (2017-2018) N° 1 et 1*bis*) ;
- de l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre-Président du Gouvernement wallon (Doc. 1126 (2017-2018) N° 1 – Annexe 2) et (Doc. 1127 (2017-2018) N° 1 – Annexe 2) ;
- de la question orale de M. Henry à M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'emprunt obligataire durable » ;
- de la question orale de M. Henry à M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'impact climatique du Plan wallon d'investissements ».

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Lecomte.

Mme Lecomte (MR). - Je propose Mme Potigny.

M. le Président. - Mme Potigny est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon.

M. le Président. - La parole est M. le Ministre-Président Borsus.

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Je me permets, comme il est de droit et de règlement, de passer en revue les principales modifications budgétaires qui vous sont proposées concernant les crédits qui me sont dévolus, comme déjà mentionné dans cette enceinte, avec comme objectif, comme trame de fond, un retour à l'équilibre au plus tard en 2020, comme cela a été convenu au niveau intrabelge, mais aussi présenté aux autorités européennes. Ce retour à l'équilibre en 2020 au plus tard est un élément extrêmement important de cadre de notre action, notamment dans sa déclinaison budgétaire.

Vous aurez l'occasion, si ce n'est déjà fait, de façon détaillée, de découvrir un certain nombre d'éléments, en ce compris d'éléments novateurs, décidés lors du dernier conclave. Citons à titre d'exemple la mise en œuvre récemment décidée – j'en remercie mes collègues du Gouvernement qui sont impliqués également dans le dispositif – du Service citoyen ou encore la création d'une provision, la première, offrant une ouverture et

couverture financière au lancement du Plan wallon d'investissement.

Parmi ces modifications budgétaires, suivant l'ordre prédéfini des divisions organiques et au sein de chacune d'entre elles, permettez-moi de citer, pour reprendre les plus significatives : le Conseil économique et social de Wallonie, le programme 09.01. Pour rappel, le précédent gouvernement a convenu en 2017, dans le cadre de la réforme de la fonction consultative et suite à l'entrée en vigueur du CoDT, la mise en place du nouveau pôle Aménagement du territoire, que le budget de l'ex-Commission régionale d'aménagement du territoire, la CRAT, intégrerait la dotation du conseil en 2018 lui permettant d'assurer le financement de ce nouveau pôle.

La dotation au Conseil économique et social de Wallonie inscrite sur l'AB 41.01 du programme 09.01 passe dès lors de 5 352 euros à 5 475 euros en crédits d'engagement et de 5 292 euros à 5 475 euros en crédits de liquidation lors de ce premier ajustement 2018.

Du côté de la dotation proprement dite du Conseil économique et social de Wallonie, un autre mouvement budgétaire est enregistré au niveau de l'AB 41.02 du programme 09.01, la dotation complémentaire aux organisations membres du Bureau du Conseil économique et social de Wallonie. Vous retrouvez ici une dotation de 25 000 euros de la dotation complémentaire, qui est proposée consécutivement à la prochaine entrée probable au sein du Bureau de trois nouvelles organisations, traduisant ainsi notre Déclaration de politique régionale. Il s'agit des organisations environnementales à travers l'IEW, mais également du syndicat national des indépendants, ainsi que de la Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique.

On ne connaît pas la programmation précise de cette entrée, mais elle pourrait intervenir vraisemblablement au courant du deuxième semestre de l'année 2018.

D'autre part, en ce qui concerne le SEPAC, deuxième chapitre, le service d'assistance en matière administrative et pécuniaire des cabinets, le programme 09.03, l'AB 12.09 du programme 09.03 relatif aux « frais de fonctionnement liés au siège du Gouvernement wallon », qui permet de prendre en charge l'abonnement Belga pour l'ensemble des cabinets, voit ses crédits d'engagement et de liquidation augmenter de 40 000 euros.

En ce qui concerne le secrétariat du Gouvernement, programme 09.06, les frais de fonctionnement du secrétariat général sont diminués de 17 milliers d'euros à l'ajustement 2018 afin de couvrir une partie du mécanisme de financement du remplacement de sécurité d'un véhicule lié au Gouvernement et à votre serviteur aux activités du Gouvernement et des autres que nous y accueillons.

Dans le programme 09.07, les crédits dédiés aux collaborateurs des ministres sortis de charge sont repris dans un programme spécifique. Compte tenu de la sortie de charge de plusieurs ministres en juillet 2017, une augmentation des moyens a été décidée à l'initial 2018, augmentation de 444 milliers à 784 milliers d'euros. Vous vous en souvenez, nous avions discuté de cela ensemble, nous nous étions donné rendez-vous à l'ajustement afin d'évaluer la situation. On y voit un peu plus clair sur base de l'exécution budgétaire actuelle et des projections réalisées par le SEPAC. Il y a lieu d'augmenter légèrement les crédits en engagement et en liquidation des deux AB repris sous ce programme.

L'AB 11.01 du programme 09.07 « Traitements et indemnités » est dès lors augmenté de 165 milliers d'euros en engagement et en liquidation. Tandis que l'AB 11.02 du programme 09.07 « Indemnités généralement quelconques » est augmenté de 4 milliers d'euros.

Au total, ce programme augmente donc de 169 milliers d'euros en engagement et en liquidation. Le montant peut encore légèrement évoluer, parce que cela dépend des situations personnelles d'un certain nombre des agents concernés, mais on est ici dans une définition budgétaire qui doit être assez fidèle à la réalité telle qu'on l'observera in fine.

Le point 6, « Évaluation, prospective et statistiques », l'IWEPS, dans le programme 09.11, rappelons que depuis le 1er janvier 2016, l'accord de l'IWEPS est officiellement l'Institut statistique de la Région, répondant au critère de l'accord de coopération signé le 15 juillet 2014 entre les entités fédérales et fédérées du Royaume. L'institut s'est vu confier par le Gouvernement, suite à une résolution du Parlement de Wallonie, la réalisation d'une étude portant sur la *silver* économie. C'est un sujet que l'on a abordé notamment en cette commission, qui est extrêmement important, à la fois pour notre société en général, mais aussi pour la dimension économique, pour la dimension sociale, la dimension réalisation personnelle, chemin de vie de celles et ceux qui sont et seront à l'avenir concernés par la *silver* économie. Vous savez que cette thématique a une importance croissante et le nombre de personnes concernées à l'avenir tout autant.

Pour ce faire – pour répondre d'ailleurs à des demandes des membres du Parlement et aussi à un souhait du Gouvernement –, une recherche est développée à l'IWEPS par un chercheur temps plein engagé à cette fin. Il convient dès lors d'accroître les moyens octroyés à l'IWEPS d'un montant de 83 milliers d'euros destinés à prendre en charge spécifiquement ces différents frais.

L'AB 41.01 du programme 09.11 « Subsides de fonctionnement de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique » est augmenté de 83 milliers d'euros en engagement et en liquidation pour

passer de 5 757 milliers d'euros à 5 840 milliers d'euros en engagement et en liquidation pour l'année qui nous occupe. Cette augmentation de dotation est neutre budgétairement, puisque compensée par une réduction de crédits en engagement et en liquidation sur l'AB 12.01 du programme 10.04. Cet AB enregistre, sur base du programme de consommation 2018, une sous-utilisation permettant ce transfert ponctuel.

En ce qui concerne le secrétariat général, l'AB 74.03 du programme 10.01 se voit réduit de 14 milliers d'euros en engagement et de 35 milliers d'euros en liquidation dans le cadre du transfert de crédits nécessaires à assurer le financement de recrutement du personnel au secrétariat général. Cela permet de neutraliser l'impact budgétaire de ces recrutements.

On sait que les services notamment qui mettent en œuvre à la fois le cadastre des subventions, la mise en œuvre des décrets ou si ces nouvelles dispositions du Règlement général pour la protection des données, ces différentes dispositions entrées en vigueur maintenant nécessitent que ces tâches puissent être assumées par du personnel qui soit en nombre et formation, en adéquation par rapport à ces importantes missions qui relèvent du secrétariat général.

En ce qui concerne les services de la présidence et de la chancellerie, c'est ici le programme 10.03 qui est concerné. On a ici un nouvel AB 10.03.33.01 doté de 600 milliers d'euros en 2018 et qui est créé, comme je l'ai indiqué, afin de soutenir le lancement du Service citoyen. Je suis particulièrement heureux que notre Région puisse être vraiment à l'offensive dans la concrétisation, à une large échelle, de ce Service citoyen, et être la première Région de notre pays à établir celui-ci d'une façon structurée, calibrée, accompagnée, bien ciblée dans ses objectifs ainsi que dans les missions de terrain.

On le sait, ce Service citoyen va s'adresser à tous les jeunes wallons de 18 à 25 ans. Les projets personnels d'utilité publique, appelés « missions » se feront de manière intensive, à mes yeux, au rythme de minimum 28 heures par semaine. Les missions de terrain seront réalisées en alternance avec des sessions de formation. Le Service citoyen pourra, dès lors, être effectué sur une période de six mois.

On le sait, la volonté est ici de soutenir le développement personnel des jeunes concernés, de leur offrir la possibilité de s'intégrer dans différents pans de la société et aussi de pouvoir assumer des tâches d'utilité publique. Plusieurs domaines d'activités leur seront proposés, qu'il s'agisse, soit, de l'aide aux personnes, de l'environnement, de l'agriculture, du bien-être animal, de la nature, des forêts, du patrimoine ou encore d'autres domaines concernés. C'est en cela que ce projet de Service citoyen est un projet transversalement porté par plusieurs ministres du Gouvernement, la plupart des ministres du Gouvernement, au premier rang desquels, par exemple, avec moi-même, Mme Greoli, M. Di Antonio, en ce qui concerne tous les éléments relevant de ses compétences ou bien encore M. Collin ?

Le projet a pour objectif d'augmenter la cohésion sociale, d'encourager l'exercice d'une véritable citoyenneté, une citoyenneté qui est donc engagée, qui est donc active, qui est donc critique, pour reprendre un certain nombre de termes de référence que nous connaissons les uns et les autres.

Le but est aussi de renforcer la solidarité, de favoriser l'échange entre les jeunes, les bénéficiaires concernés, les engagés, et d'avoir ainsi une belle dynamique personnelle, sociétale, collective et associative.

La mise en place du projet va s'étaler sur trois ans et va se dérouler en trois phases qui sont bien segmentées. La première, Monsieur le Président, c'est pour dans quelques semaines, quelques jours à peine, puisqu'elle commencera en septembre 2018 pour s'éteindre un an plus tard. Nous aurons donc un total, pour l'été 2021, en tant qu'objectif, de 1500 jeunes, Wallonnes et Wallons, engagés dans un Service citoyen. Je pense que c'est un beau projet qui mérite qu'on le suive avec beaucoup d'attention.

On a prévu aussi une indemnité par palier pour les jeunes concernés. Il s'agit de 300 euros par mois, pour la première période, qui pourrait être de 500 euros par mois pour les périodes ultérieures.

D'autre part, on sait que la somme de 600 milliers d'euros est dédicacée à la fois au recrutement personnel pour la plateforme pour le Service citoyen et, en même temps, le paiement de frais de fonctionnement et des indemnités ou autres assurances que je viens de mentionner.

Le crédit de liquidation – je suis toujours dans les services de la présidence et de la chancellerie, dans le programme 10.03 – de l'AB 12.03 « Études, relations publiques, prestations de service relatives au plan Marshall » est diminuée de 13 milliers d'euros afin de compenser une partie de l'augmentation « Dotation complémentaire aux organisations membres du Conseil économique et social de Wallonie », dont je vous ai entretenu il y a quelques instants. Un nouvel AB 12.19 « Études et prestations de services relatifs au plan Habitat permanent » est créé et doté de 168 milliers d'euros en engagement et de 84 000 euros en liquidation, provenant d'une réduction d'un montant identique sur l'AB 30.011 du même programme.

La raison de ce transfert tient dans une nouvelle gestion des modalités de soutien aux communes définies par la Direction interdépartementale de cohésion sociale, la DIS, bien connue. À l'avenir, il s'agira, et notre objectif est d'aider les communes conventionnées avec la Wallonie dans le cadre du plan Habitat permanent. Le but est, ici, de faire face aux questions

administratives et juridiques que se posent les communes, les villes, les entités concernées dans le cadre de la reconversion de la remise en ordre des équipements touristiques visés par le plan Habitat permanent.

On sait que l'on y retrouve des nids complexes de questions juridiques diverses ou administratives complexes telles que les sorties de copropriétés, des reprises de voiries, des mises aux normes d'impétrants, des assainissements de sites, des mesures de gestion, des équipements non-reconvertibles, d'expropriation et encore d'autres éléments. Bref, un entrelacs de questions qui, souvent additionnées, ont, dans le passé, quelques fois découragé même les plus enthousiastes. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de pouvoir, au niveau wallon, avoir une structure d'appui, qui est une structure qui viendra en aide aux communes.

Vous connaissez le plan Habitat permanent et certains d'entre vous le connaissent tout particulièrement. C'est le cas, notamment, de Maxime Prévot et d'autres d'entre vous. Notre but a toujours été de vraiment faire avancer ce dossier. On le sait, maintenant, avec les zones d'habitat vert, il y a une perspective bien précise. Le Gouvernement a souhaité, à l'initiative du ministre de l'Aménagement du territoire et de ses collègues que l'on puisse avancer, que les communes se définissent par rapport à chacune de ces zones. Ce sont des zones qui peuvent devenir des zones d'habitat vert. Si ce n'est pas possible, pourquoi, comment ? Y a-t-il une autre destination ? Y a-t-il une reconversion en habitat possible, en habitat à caractère rural ? Ou, doit-on s'inscrire dans une dynamique qui est une dynamique progressive, évidemment, mais d'enlèvement complet de la fonctionnalité habitat sur ces sites ?

Ce sont de véritables poches de précarité sociale, souvent. On y retrouve aussi, bien sûr, de l'habitat moyen ou de l'habitat qui a choisi ces sites, eu raison à leur spécificité, notamment verte ou touristique.

Je pense que l'on doit, après toutes les expériences menées, après tout le travail qui a été, au fil du temps, déployé sur ce dossier, maintenant avoir une approche très stratégique, très structurée de ces dossiers. Il y en a pas mal aussi, Monsieur Puget, en Vallée mosane et en Haute Meuse, singulièrement, parfois avec des centaines d'habitations. Vraiment, l'ambition de ce Gouvernement, c'est de dire que l'on a vraiment trouvé une réponse adéquate, concertée, soutenue, voire mobilisée si nous en avons les espaces. Il faudrait mobiliser les moyens budgétaires complémentaires pour soutenir ces reconversions. Je pense que si l'on a pu réussir ce dossier, je pense que l'on aura fait, collectivement, œuvre utile. Je dis collectivement parce que le Parlement a fait évoluer le cadre décrétal, c'est bien, parce que les moyens, les structures d'appui, les concertations, et maintenant, il y a une ligne. On est au moment des choix à cet égard. Ensuite, bien sûr, il faudra le temps, en ayant bien en tête les situations des personnes concernées et les situations sociales, en particulier, de manière à ce que tout cela soit géré avec une déclinaison humaine prioritaire comme il se doit dans la plupart des dossiers, d'ailleurs, mais comme ceux-là en particulier.

Voilà pour l'habitat permanent. Vous l'avez compris, c'est un dossier pour lequel j'ai une attention toute particulière.

L'ancien AB 30.11 va être supprimé en 2019, mais pour le moment pas de nouveauté.

L'AB 30.01 « Subventions, indemnités, soutien aux études et aux actions en matière de développement régional » voit son montant en engagement réduit de 154 000 euros, notamment pour compenser une partie des augmentions susmentionnées. Par contre, celui en liquidation croît de 49 000 euros. Cette augmentation permettra de réduire l'encours de cette AB. C'est un autre objectif que l'on s'est fixé, qui n'est pas facile à atteindre, c'est de progressivement, déjà, d'une part, de ne plus accroître l'encours et, puis, chaque fois que c'est possible, et pas à pas, de le réduire. On ne va pas faire ici un regard transversal sur l'ensemble de l'encours régional, mais il y a matière à débattre.

En ce qui concerne l'AB 43.03 de ce programme, cet AB se voit doté de moyens complémentaires pour 115 000 euros en moyens d'action et en moyens de liquidation. Ces moyens supplémentaires devront, notamment permettre, conjointement avec M. Collin, le financement d'une voirie qui alimente exclusivement, qui dessert exclusivement le château de La Hulpe. C'est une belle voirie, la drève de la ramée, qui porte un beau nom d'ailleurs, mais ce n'est pas l'objet de l'exposé budgétaire. Malheureusement, son état s'est dégradé considérablement. On a donc essayé de faire un jugement de Salomon avec la commune, avec M. Collin et moi-même, de manière à ce que l'on puisse mobiliser les moyens pour refaire cette voirie, pour que les visiteurs nombreux qui rejoignent le château de La Hulpe puissent le faire sans nécessairement devoir se faire champion du monde d'escalade de nid de poule ou de franchissement de nid de poule.

Le point 9 concerne la coordination des dossiers relatifs aux Fonds structurels, c'est important, on le sait, le programme 10.04, l'AB 12.01 de ce programme connaît, à l'heure de cet ajustement – c'est précis cela –, un programme de consommation relativement léger. Ce constat permet de réduire les crédits en engagement de 123 000 euros, 83 000 euros pour compenser partiellement l'augmentation à l'IWEPS et 40 000 euros pour compenser au secrétariat général. On va aussi, à cet égard, diminuer les crédits de liquidation de 83 000 euros.

Mesdames et Messieurs, un petit mot sur la communication des archives et la documentation.

Comme il a été évoqué plus haut, cet AB 12.02 du programme 10.06 voit ses moyens d'action augmenter, afin de tenir compte des projets à lancer lors des derniers mois de 2018 par les services concernés du secrétariat général.

Enfin, j'aborde deux ou trois derniers éléments, mais qui me paraissent aussi significatifs.

D'une part, la provision pour le Plan wallon d'Investissement programme 10.08, on en a abondamment parlé, notamment en cette commission. Un nouveau programme est créé afin d'y enregistrer les moyens dédiés au Plan wallon d'Investissement, l'occasion de ce premier ajustement budgétaire. On le sait, des moyens d'action de 50 000 000 d'euros et des moyens de liquidation de 5 000 000 d'euros y sont inscrits, afin de couvrir budgétairement un certain nombre de frais en amont des projets inscrits : frais d'études, de consultants, d'expertises, de personnel ou autres, et de manière à ce que nous puissions bien initier, comme nous nous y sommes engagés devant vous, notamment, et devant la Wallonie toute entière, le lancement des projets ou d'une partie des projets, vous voyez que l'on est, ici, bonjour M. Henry, vous voyez que l'on est ici bien dans l'effectivité. Il y avait une crainte que je peux comprendre, exprimée par l'opposition au Parlement, qui est de dire : « Oui, mais vous déclinez ici le futur. Vous faites un plan qui va concerner les années futures, bien au-delà de la législature ». C'est vrai, mais j'avais indiqué avec la même conviction que tout cela allait commencer rapidement, se concrétiser tout aussi rapidement, et que dès que nous sommes en situation de pouvoir le faire, eu égard aux marchés publics, aux process de définitions des dossiers de validation, des moyens de financement et d'autres éléments encore, nous nous mettrions en route. Il ne faut pas craindre de démarrer tôt, chers collègues, dès l'instant où l'on a la conviction que l'on emprunte le bon chemin.

Le point 12, les cofinancements européens 2014-2020...

(Réaction d'un intervenant)

Je l'ai ajouté.

(Rires)

Je me sens un peu lourd, c'est un peu aride de lire tout cela.

Le point 12, cofinancements européens 2014-2020.

Sur base des crédits transférés vers les différents ministres concernés, 32 748 euros en moyens d'action et 98 758 euros en moyens de paiement, situation arrêtée par la direction générale transversale du budget le 24 mai dernier, et compte tenu de la consommation actuelle des crédits sur les AB alimentées, mais également des retours reçus des chefs de file, des opérateurs, quant à l'état d'avancement des projets FEDER et Interreg, il apparaît que pour l'année 2018, une consommation de crédit légèrement en deçà de celle estimée à l'initiale devrait être observée. Les moyens de paiement sont dès lors rabotés de 10 000 000 d'euros, lors du premier ajustement. Cette réduction permet – on surveille cela comme le lait sur le feu – le respect de la règle européenne M+3, puisque pour respecter cette règle, en 2018, des moyens de paiement de la Région wallonne, à concurrence de 101 000 d'euros, sont nécessaires.

Enfin, 391 000 euros sont transférés en engagements et en liquidations de la DO34 vers les crédits fonctions publiques au titre du cofinancement belge de l'assistance technique FEDER. Les engagements de personnel couverts par ce montant ont été décidés déjà sous l'ancien Gouvernement. Les engagements ont maintenant eu lieu. Ce montant se décompose en deux volets.

D'une part, 247 000 euros pour de l'assistance technique, le personnel au sein du secrétariat général, et d'autre part, 144 000 euros de l'assistance technique, sous forme d'engagement de personnel.

Pour Interreg 5 Europe, le projet S3Chem, je ne sais pas comment je dois prononcer, et eWBS, qui est sous la tutelle du ministre de l'Économie.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les différents éléments que je voulais avoir l'occasion, peut-être, dans mon exposé liminaire, de partager avec vous.

Je suis, de même que mes experts qui jonglent avec cela, à votre disposition pour tenter d'éclairer quelque élément que je n'aurai pas évoqué ou insuffisamment lors de mon exposé initial.

Merci de votre attention.

Observations de la Cour des comptes – Exposé de M. Jacques, Premier Auditeur à la Cour des comptes

M. le Président. - La parole est à M. Jacques.

M. Jacques, Premier Auditeur à la Cour des comptes. - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Mesdames et Messieurs les parlementaires, dans le cadre de sa mission d'informations en matière budgétaire, la Cour a procédé à l'analyse des projets d'ajustement du budget 2018. Le rapport complet que la Cour a adopté, transmis au Parlement le 27 juin, a fait l'objet d'une présentation détaillée, ce lundi, en Commission du budget de l'énergie et du climat. Cet examen, pour ce qui concerne les crédits présentés en cette commission n'a pas donné lieu à recommandations spécifiques de la Cour.

Elle a toutefois relevé, dans son analyse des principales évolutions des crédits par nature économiques, deux variations qui viennent d'être présentées, deux variations significatives de crédits en dépenses.

D'une part, en dépenses non ventilées, la diminution de 10 400 000 des crédits de liquidation pour cofinancements européens 2014-2020, suite à une actualisation des dépenses exposées par les opérateurs, et d'autre part, une des principales augmentations de ces dépenses non ventilées qui concerne la DO « Secrétariat général », avec le nouvel article de base destiné aux crédits relatifs au Plan wallon d'Investissement, doté de 50 000 000 d'euros en crédits d'engagement et de 5 000 000 d'euros en crédits de liquidation.

La Cour précise que ce plan adopté par le Gouvernement wallon le 18 janvier 2018 porte sur environ 5 000 000 000 d'euros à réaliser sur la période 2019-2024, dont 100 000 000 sont planifiés pour 2019, 450 000 000 en 2020, 900 000 000 en 2021, 1 275 000 000 d'euros en 2022, 1 200 000 000 d'euros en 2023 et 1 100 000 000 en 2024.

Les secteurs prioritaires du plan sont l'énergie, la mobilité, la recherche, l'innovation et le numérique, trois thèmes de ce plan qui représentent un montant estimé à 1 700 000 000 d'euros sont inscrits dans le Pacte national d'investissements stratégiques.

Selon les prévisions, le financement du Plan wallon d'Investissement devrait être réalisé par le biais de partenariats publics/privés, à concurrence d'environ 55 %, d'un financement direct de la Région wallonne à hauteur de 40 % et par les pouvoirs locaux pour le solde de 5 %. Le financement direct de la Région est envisagé sous forme de financement alternatif, grâce à des marges dégagées sur d'autres politiques, par exemple, la vente de biens immobiliers.

Pour le surplus, la Cour a émis certaines observations et recommandations transversales relatives à ce projet d'ajustement.

L'exposé général d'ajustement fixe le solde budgétaire net à -1 100 000 000 d'euros, soit une dégradation de 26 100 000 d'euros, représentant l'excédante croissance des prévisions de dépenses sur celles des prévisions de recettes. Les premières augmentent de 678 800 000 d'euros en liquidation, les secondes de 652 600 000 d'euros.

Toutefois, conformément à la méthodologie SEC, système européen des comptes nationaux et régionaux, ce solde budgétaire doit être soumis à diverses corrections et consolidations afin d'obtenir le solde de financement SEC corrigé de l'entité. Ce solde SEC corrigé demeure inchangé par rapport au budget initial. Il est estimé à - 217 000 000 d'euros, ce qui représente une amélioration de 64 100 000 d'euros.

Par rapport au solde maximum de 281 100 000 d'euros recommandé par le Conseil supérieur des Finances, pour respecter la trajectoire du programme de stabilité 2018-2021, et atteindre l'équilibre structurel à partir de 2020.

L'analyse des consolations et corrections effectuées pour obtenir ce solde corrigé SEC a conduit toutefois la Cour à émettre des observations et recommandations générales qui sont les suivantes.

Premièrement, les critères d'imputation prévus par le décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des services du Gouvernement wallon et de ses arrêtés d'exécution ne sont pas toujours respectés. L'examen du solde des institutions consolidées a montré que des montants significatifs de dépenses ou de recettes ont été anticipés ou reportés entre exercices, ce qui impacte le calcul du solde budgétaire consolidé 2018.

Deuxièmement, la classification économique au sein du périmètre de consolidation de la Région wallonne doit être respectée, cela assure la cohérence de l'imputation de l'ensemble des opérations et limite le risque d'erreur pour le calcul du solde de financement.

Troisièmement, l'ensemble des opérations relatives à l'exécution des missions déléguées réalisées pour la Région par des organismes mandatés à cet effet devraient être enregistrées au budget de la Région conformément aux règles SEC, à défaut, la plupart de ces opérations échappent actuellement au contrôle du Parlement.

Quatrièmement, aucune correction relative au droit constaté n'est prise en compte par le Gouvernement wallon dans le calcul du solde de financement lors de ce projet de budget ajusté. Au 19 juin 2018, 87,9 millions d'euros de factures reçues en 2017 avaient été payés à la charge des crédits 2018. La Cour recommande donc une accélération de la comptabilisation des droits constatés en fin d'année afin de les rattacher à l'exercice comptable adéquat.

Enfin, cinquièmement, le calcul du solde opéré par le Gouvernement ne reprend pas certaines corrections en matière fiscale qui, en 2017, avait donné lieu à des corrections de l'Institut des comptes nationaux pour 8,9 millions d'euros.

L'examen proprement dit des recettes et budget général des dépenses a, quant à lui, donné lieu notamment aux observations transversales suivantes. Les prévisions de recettes s'établissent globalement à 13 209 500 d'euros en hausse de 652 700 000 soit 5,2 % par rapport au budget initial. En dépenses, les crédits d'engagement augmentent de 736 900 000 +5,37 % pour un montant global ajusté de 14 452 700 d'euros. Les crédits de liquidation augmentent de 678 800 000 +4,97 % pour un montant global ajusté de 14 335 300 d'euros. Ces augmentations en recettes et dépenses

expliquent notamment par l'inscription à l'ajustement de recettes d'emprunt supplémentaires et par la comptabilisation en dépenses des remboursements d'emprunt pour un montant identique de 6 500 000 d'euros.

Concernant les dispositifs, la Cour relève qu'en dépit de la rationalisation introduite dans la confection et l'exécution du budget par le décret du 15 décembre 2011 précité, cinq nouvelles dispositions qui modifient ou s'ajoutent à la cinquantaine déjà inscrites au budget initial 2018 dérogent aux règles de modification de la répartition des crédits des programmes entre les articles de base. En outre, plusieurs nouveaux articles du dispositif du budget ajusté des dépenses modifient ou permettent de déroger à des décrets et des arrêtés. La pratique qui consiste à modifier une législation organique par le biais de cavaliers budgétaires n'est pas adéquate, de telles modifications devraient être soumises au Parlement dans le cadre de la procédure législative des décrets normatifs. Il en est de même des articles du dispositif du budget des recettes qui modifie des décrets ou instaure une taxe.

Concernant les recettes, la disparité des critères d'imputation selon le type de recettes concerné nuit à la transparence des prévisions budgétaires et du compte d'exécution du budget et conduit l'Institut des comptes nationaux à opérer des corrections lors du calcul du solde de financement.

Enfin, concernant les dépenses, notons qu'au 31 décembre 2017, l'encours des engagements s'élevait à 4 599 900 d'euros, l'excédant de 117 400 000 d'euros de crédits d'engagement par rapport aux crédits de liquidation dans le présent budget ajusté représente l'accroissement potentiel de l'encours des engagements au cours de l'exercice 2018.

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Borsus.

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Je prends bonne note de l'ensemble des éléments de remarque. La plupart concernent transversalement le budget, en particulier le ministre du Budget, dans le cadre de la présentation et du dialogue avec la Cour qu'il a l'occasion de mener. Je suis sensible à la remarque, même si elle est récurrente, concernant les cavaliers budgétaires, d'une part, et d'autre part, je suis aussi particulièrement attentif à l'observation et à l'analyse que vous développez concernant l'encours. Nous avons eu, au fil des années, un accroissement d'encours nous amenant à des montants – même si la Cour avait consacré un rapport spécifique à cette situation, que j'ai lu avec beaucoup d'attention voici quelques semaines – nous devons bien nous inscrire dans une dynamique de gestion de l'encours. Il y a de l'encours normal, lié simplement au fonctionnement des dossiers, des projets, des marchés à la durée pour les mises en œuvre, pour les liquidations, pour la validation des liquidations des sommes concernées, et il y un encours anormal, artificialisé, qui se traduit aussi par des difficultés chez les bénéficiaires des moyens attendus, que ce soit par exemple dans le secteur économique ou dans d'autres secteurs. Nous devons prendre cette question avec le plus grand sérieux et tenter, au fil du temps, de pouvoir nous inscrire dans une approche plus saine. Autant un encours raisonnable pour investissement me paraît sain, autant un encours en ce qui concerne des subventions ou des dépenses diverses revient simplement à reporter le problème chez les bénéficiaires qui doivent se débrouiller en attendant que les moyens pour liquider soient effectivement disponibles et activés à leur profit.

Voilà quelques remarques, comme vous le savez, je suis un lecteur assidu de l'ensemble des commentaires et des publications de la Cour, en tout cas toutes celles et ceux qui nous concernent donc merci pour ce partenariat que l'on peut développer avec vous et pour ces remarques dont je prends note de façon plus qu'approfondie.

M. le Président. - Merci, Monsieur le Ministre-Président.

Des questions que l'un ou l'autre membre de notre commission souhaiterait poser à M. Jacques ?

Quelqu'un voit-il une objection à ce que je puisse dispenser M. Jacques de devoir assister au reste de nos travaux ?

Vous êtes donc libéré, je vous remercie pour votre intervention.

Vous êtes évidemment le bienvenu si vous le souhaitez.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte.

J'envisage de faire un petit tour de chaque parti et chaque personne qui souhaiterait prendre la parole pour ce dernier pour, après, donner la parole aux intervenants qui ont des questions dans le cadre de la discussion générale.

La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). - Merci, Monsieur le Président. Ce ne sera pas très long, en l'occurrence la lecture des documents permet de voir assez clairement les mouvements de crédits de liquidation ou d'engagement sans qu'il y en ait en particulier qui suscitent un effroi

spécifique, tant s'en faut. Trois éléments sur lesquels il me plaisait de pouvoir insister.

Le premier d'entre eux, vous n'en serez pas surpris, Monsieur le Ministre-Président, puisque cela est un souhait, une revendication de longue date de ma formation politique, le cdH, c'est le Service citoyen. Élément, rappelons-le, qui était partie intégrante de notre accord de gouvernement et voir, à l'occasion de cet ajustement, les crédits dévolus à la concrétisation de ce Service citoyen augmentés de manière substantielle est un motif de satisfaction puisque que cela va permettre, vous l'avez rappelé, que ce service, qui restera organisé sur une base volontaire, permette à des jeunes de 18 à 25 ans, pour une période de six mois, de pouvoir accompagner un engagement au service de projets d'utilité collective avec, en même temps, des projets personnels. Il nous semble que l'on fait œuvre utile, cela fait longtemps que le cdH réclamait qu'il puisse y avoir une capacité de concrétiser enfin ce Service citoyen, cela sera désormais chose faite avec les crédits prévus à la fois pour promouvoir la démarche, mais aussi doter en ressources humaines le processus des moyens dont il a besoin pour pouvoir fonctionner, être opérationnel et ne pas rester un vœu pieux. Cela est un premier élément de satisfaction qu'il me plaisait de souligner d'entrée de jeu.

Les autres éléments sur lesquels je souhaite mettre un petit coup de projecteur sont davantage des questions que des éléments de satisfaction même s'il n'y a pas d'interrogations négatives derrière cela, ce n’est pas la première que j'ai l'occasion de pouvoir revenir dans cette Commission sur la problématique du financement des fonds européens et surtout du rythme de leur liquidation. Là, il me plairait d'avoir des clarifications sur la situation, est-ce que l'on accuse un retard particulier qui serait de nature à devoir nous inquiéter, quelles sont les projections ou perspectives pour cette année 2018 parce que vous savez combien ces financements européens nous sont précieux, combien aussi leur suivi est à ce point méticuleux, cela est dans la version la plus optimiste, parfois excessive dans la rigidité administrative, cela est la version pessimiste que certains qualifieraient de réaliste. Il faut aussi s'assurer que le mieux n'étant pas l'ennemi du bien, on ne contrarie outrancièrement pas un excès de bureaucratie la capacité de viser les différents projets et de permettre alors leur financement.

Mon souhait est juste de faire un petit topo sur la situation, j'avais déjà pu vous alerter sur le sujet, vous m'aviez apporté des réponses rassurantes, j'ose espérer qu'elles le seront encore.

Troisième élément, c'est un élément dont on parle peu, mais qui, malgré tout, n'est pas, à l'heure où l'on mobilise tant d'heures cette commission sur les aspects internationaux de se questionner aussi sur le mouvement diplomatique qui fut lui-même l'objet d'un nouveau report.

Finalement, qu'en est-il ?

Est-ce qu'il y a une échéance endéans laquelle on va pouvoir se prononcer sur le sujet ?

Des postes vont-ils être redessinés ou pas ? C'était juste l'occasion de faire un peu le point au détour des articles budgétaires qui concernent les relations internationales. Si d'aventure, vous n'aviez pas les éléments de réponse immédiatement, il n'y a pas de problème, je pourrais me contenter d'une réponse écrite qui viendrait ultérieurement, mon souhait n'était pas de créer quelconque embarras, mais d'avoir l'occasion d'un bref échange dans le cadre d'une discussion par nature générale.

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Nous serons d'accord Monsieur Prévot sur les points que vous avez pointés, en tout cas, en ce qui concerne tout le volet du Service citoyen pour l'avoir longtemps soutenu au niveau du sénat, avoir été extrêmement attentive à cette initiative, on ne peut que se réjouir qu'elle soit reprise au niveau de la Région, mais avec Monsieur le Ministre Président, beaucoup d'interrogations.

En effet, pour avoir aussi au niveau d'autres parlements vu des initiatives qui avaient pour objectif de rendre plus de citoyennetés à nos jeunes et de voir le flop que cela fait à terme, on peut avoir quand même énormément d'inquiétudes.

En effet, normalement, on devait avoir un avis d'ici juin 2018 sachant que, si mes informations sont correctes, vous aviez voulu que ce service prenne effet très rapidement et donc pour le deuxième semestre 2018, à ce jour, on n'en voit pas beaucoup d'aspects concrets. Surtout, ce que je n'ai pas entendu et je reposerais la question, c'est tout le volet de ce que j'appellerais les coordinations, les concertations, les collaborations, je mettrais simplement cela en parallèle avec d'autres initiatives qui consistent, avec le plan Garantie jeunesse à faire travailler les jeunes à partir du moment où nous n'avons pas de retours ni des entreprises, le résultat, je dois l'admettre, est assez minime. Une question que je poserais tout à l'heure sur ce plan.

Le deuxième point que je voudrais évidemment souligner, c'est aussi l'inquiétude que j'ai, quand j'entends qu'en ce qui concerne tous les engagements au niveau des projets européens, tout n'est pas complètement utilisé, vous savez mes inquiétudes et je les ai largement partagé avec vous de ce qui se passe sur le budget européen prochain, sur les volontés de modifier le plan de cohésion européenne, le principe que le départ du Brexit va avoir comme impact sur l'ensemble des moyens et par conséquent, sur l'ensemble

des programmes. Ce sera un point qui attira notre attention.

Le dernier point, et vous ne pouvez pas en douter, ce ne sera pas le mouvement diplomatique, c'est là ou je diverge de Monsieur Prévot, ce sera le Plan wallon d'investissement. Il est clair que c'est une démarche que nous considérons comme positive, mais avec des craintes très importantes, ce sont toutes les interrogations qui se posent.

La première est, peut-être vous pouvez déjà y répondre, ces travaux préparatoires au Code économique, puisque l'on n'arrive pas à avoir un accord, est-ce qu'il y a vraiment la définition de ce que l'on appelle un investissement stratégique ? Ce serait intéressant de l'avoir peut-être pour pouvoir le porter à d'autres niveaux européens.

Puis, bien sûr, la grande inquiétude, elle a été relevée aussi par la Cour des comptes, c'est évidemment l'immunisation de projets d'investissements en termes SEC. Un projet qui, dans l'appellation « Plan wallon d'investissement », nous laisse présager évidemment beaucoup de perspectives et excusez-moi de penser que si l'on ne travaillait pas sur l'avenir et sur le futur, de quoi parlerions nous si ce n'est avoir le nez sur le guidon et ce n'est pas, je crois, cela faire de la politique, c'est bien gérer aussi l'avenir.

Là, la difficulté que nous avons est véritablement l'immunisation des projets d'investissements en termes SEC.

La Commission européenne encore aux derniers échos n'a aucune perspective, ne prends pas cela en considération, pas de pistes de financement sérieux qui permettent d'éviter une imputation directe ou totale à charge du budget alors que, on peut le voir dans les PPP ou dans les codes 8, ce point soulève énormément d'inquiétudes en ce qui nous concerne. Nous reviendrons de manière beaucoup plus précise lorsque nous ferons l'ensemble des débats AB par AB.

Un dernier point, même si vous avez donné énormément de garanties sur le plan Pauvreté, on pourrait s'étonner que dans le contexte actuel, il n'y ait peut-être pas, je dirais, un soutien plus particulier. Comme vous le savez, que ce soit au niveau de l'habitat, que ce soit au niveau d'autres sources, que ce soit l'énergie ou l'eau, il nous semble que la précarité s'appuie également sur ces dossiers-là et que, peut-être, un geste aurait été important à cette période de l'année pour pouvoir vraiment renforcer, augmenter, soutenir et dans tous les cas, marquer votre intérêt, vous qui êtes la principale autorité responsable de ce plan par rapport à ces difficultés et cette précarité.

Merci.

M. le Président. - La parole est à Mme Lecomte.

Mme Lecomte (MR). - Je remercie le ministre-président pour son exposé et pour le compte rendu, je remercie aussi le représentant de la Cour des comptes.

Alors, quelques considérations à l'occasion de cet ajustement, plusieurs éléments de satisfaction partagés d'ailleurs par certains.

L'ajustement budgétaire qui nous occupe est l'occasion de revenir sur des mesures nouvelles, tel le lancement du Service citoyen, dès septembre 2016. La définition qu'en donne le Gouvernement fait que ce dispositif est véritablement conçu comme un vecteur des valeurs fondamentales qui répond aux besoins des jeunes et de la société, et de la Wallonie. Je ne peux pas m'empêcher, effectivement, de la donner cette définition, tellement elle est importante, elle est vraiment complète, ramassée. Le Service citoyen est un parcours individualisé, à dimension collective qui vise à permettre, sur base volontaire, aux jeunes de 18 à 25 ans d'effectuer à temps plein des activités d'utilité publique pendant une période six mois à un an afin de développer leur engagement dans une société solidaire de proximité tout en permettant, par un encadrement structuré, un processus d'échange d'expérience de vie et une formation appropriée de prendre conscience de leurs qualités et de leurs capacités. À cet égard, Monsieur le Ministre-Président, vous l'avez rappelé, un nouvel AB figure en programme « Service de la présidence et de la chancellerie » est créé, il est doté de 600 000 euros.

L'ajustement budgétaire qui nous occupe est le continuum d'une politique rigoureuse, efficace et responsable menée depuis 11 mois maintenant et les rééquilibrages décidés le sont de manière minutieuse.

L'ajustement budgétaire qui nous occupe peut être qualifié d'instrument de croissance en ce qu'il voit, avalise la création d'un nouveau programme afin d'enregistrer les moyens dédiés au Plan wallon d'investissement, on entre de plain-pied dans une ère de relance. Pour rappelle, le Gouvernement wallon à présenté, en janvier 2018, son plan d'investissement pour la Wallonie, cinq milliards d'euros investis en cinq ans dans de nombreux domaines de l'activité publique et avec un effort particulier dans la recherche, la mobilité et l'énergie. Tout en s'inscrivant dans une trajectoire budgétaire et de maintien à l'équilibre, le Gouvernement wallon s'est engagé à de nombreuses reprises, a consacré une centaine de millions d'euros au lancement du Plan wallon d'investissements dès 2019. Ce montant proviendra en partie, la Cour des comptes l'a rappelé au sein du budget wallon, de réorientation de dépenses courantes vers des dépenses d'investissement ou de marge libérée permettant de nouveaux investissements et résultera, pour partie, d'opérations financières.

Cette inscription aujourd'hui lors de l'ajustement budgétaire d'un nouveau programme et d'une provision au programme wallon d'investissements est un excellent signal pour une Wallonie que nous voulons tirer vers le

haut. Ce programme créé comprend des moyens d'action de 50 millions d'euros et des moyens de liquidation de 5 millions d'euros qui viseront à couvrir un certain nombre de frais en amont de projets inscrits dans le programme wallon d'investissements ou encore de permettre au Gouvernement d'initier dès 2018 le lancement d'une première série de projets. L'exemple inspire. Mentionner le plan d'investissements stratégiques fédéral du Premier ministre Charles Michel dont l'ambition est de mobiliser 60 milliards pour notre pays dans le développement des matières aussi importantes que l'énergie, la mobilité, la santé ou encore le numérique. L'ajustement budgétaire qui nous occupe est certes technique, vous l'avez rappelé, Monsieur le Ministre Président, mais des actes politiques sont posés et nous apparaissent essentiels parce qu'ils insufflent de l'espoir pour les Wallonnes et les Wallons. Ils leur donnent de réelles perspectives et cela nous nous devions de le mentionner.

M. le Président. - La parole est à M. Henry pour poser ses questions.

M. Henry (Ecolo). - Monsieur le Ministre-Président, dans sa Déclaration de politique régionale, le Gouvernement prévoyait de créer un emprunt obligataire durable destiné à développer les investissements en faveur du développement durable et la transition écologique pour permettre aux personnes qui le souhaitent de consacrer leur épargne à des investissements dans l'économie verte.

Lors d'une des dernières semaines parlementaires, j'ai interrogé M. le Ministre Di Antonio sur l'avancement de cet emprunt et, par un hasard fortuit, mon collègue, le député Furlan, interrogeait le ministre Crucke le même jour sur le même sujet. Je vous invite à comparer leurs réponses respectives, j'imagine que vous avez eu l'occasion de le faire, vous pourrez constater que les deux ministres ne s'accordent ni sur les budgets qui seront investis par la Wallonie dans ce projet : 1 million d'euros pour M. Di Antonio contre 500 000 euros pour le ministre Crucke, ni sur l'état d'avancement exact de la mesure, ni sur les objectifs de cet emprunt.

Le ministre Crucke déclare que le projet ne s'adressera pas au grand public et semble prévaloir une opération strictement financière de refinancement de la dette, un peu comme pour colorer les appels à financement de la Région en valorisant des investissements quelle avait déjà dans certaines filières durables, il n'y aurait donc pas de réelle plus-value pour la transition.

Pour sa part, le ministre Di Antonio évoque un projet davantage tourné par vers les investissements des particuliers pour les plus petits projets. Je dois vous avouer que nous référant aux deux réponses apportées par vos ministres, nous ne nous y retrouvons plus et nous finissons par douter qu'il s'agisse bien de la même chose. Je souhaiterais dès lors vous demander de clarifier la position du Gouvernement sur le futur emprunt obligataire durable. Pouvez-vous nous préciser quels sont les objectifs, les publics cibles de cet emprunt ? Le budget qui sera consacré par la Wallonie ? Quelles sont les prochaines étapes de décisions et de mises en œuvre dans le cadre de ce dossier ?

Voici ma deuxième question qui porte sur l'impact climatique du Plan wallon d'investissements. Alors que les discussions sur les prochaines trajectoires des missions à adopter au sein de l'Europe afin de respecter les objectifs de l'Accord de Paris battent leur plein avec une réelle urgence à augmenter les ambitions des pays membres en la matière et d'ailleurs une discussion assez difficile au niveau de la Belgique, nous en parlions encore hier avec M. le Ministre Crucke puisque pour l'instant la Belgique apparaît comme rétrograde au sein de la discussion européenne, comme un frein à l'évolution de la position européenne. J'espère bien que cela pourra évoluer.

Quoi qu'il en soit, il me paraît opportun de revenir sur la question du plan d'investissement de la Wallonie, plus particulièrement sur son impact climatique puisqu'il est évidement impensable aujourd'hui de programmer des investissements structurels qui ne prendraient pas en compte le bilan climatique. Ce paramètre est d'ailleurs bien pris en compte dans la résolution adoptée à l'unanimité par notre Parlement concernant la stratégie climatique de la Wallonie puisque celle-ci prévoit en son article 1.8, dans la procédure d'adoption de toutes décisions de Gouvernement wallon à portée structurelle, un bilan en termes d'impact sur les performances climatiques de la Wallonie et d'identifier, le cas échéant, les mesures compensatoires visant à ce que le bilan global soit négatif en termes d'évolution des émissions de gaz à effets de serre.

La dernière fois que nous avons évoqué le sujet, vous m'indiquiez que vous aviez fait la remarque au comité d'accompagnement ainsi qu'au Gouvernement et que vous vous pencheriez sur la question dès que vous auriez déterminé des listes pour présentation au Gouvernement. À relire votre réponse, je me suis dit que le terme de « remarque » était un petit peu léger et qu'il serait utile que vous puissiez réaffirmer le volontarisme du Gouvernement de ce domaine. Par ailleurs, j'aurais souhaité que vous puissiez faire le point sur l'état d'avancement du dossier.

Vous aviez annoncé une première échéance début juillet. Nous y sommes, Monsieur le Ministre-Président. Qu'en est-il du Plan wallon d'investissements et donc de cette évaluation climatique ?

Comment le Gouvernement a-t-il avancé sur la méthode d'évaluation du bilan carbone des futures mesures ?

J'entends bien que vous attendez la liste des projets, mais il faudra tout de même que pour que le travail soit sérieusement mené qu'il y ait aussi une discussion de méthodologie avant d'être à l'application de cette méthode sur chacun des projets. Par ailleurs, l'impact climatique des projets entrera-t-il en ligne de compte dans les orientations et choix posés par le Gouvernement ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Borsus.

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Tout d'abord, je vais répondre dans l'ordre des intervenants à une remarque aux observations concernant le Service citoyen. Aussi bien M. Prévot et Mme Zrihen ont évoqué ce point-là, de même que Mme Lecomte.

Très clairement, nous sommes entrés au niveau wallon, la semaine dernière les décisions ont été prises, si vous en êtes d'accord, les budgets sont désormais affectés dans la mise en place du Service citoyen en Wallonie.

Nous l'avons fait en étant en très large concertation avec la plateforme du Service citoyen. Cette plateforme a produit un document que j'ai étudié en profondeur qui est l'évaluation de l'ensemble des dispositifs de services citoyen, il y a eu un coloc mené au Sénat. Nous avons pu nous imprégner des expériences parcellaires, mais qui existent aujourd'hui en Wallonie, et nous avons fait le choix. Nous avons mis en place le Service citoyen en Wallonie, structuré, avec les 18-25 ans, organisé avec une rémunération, avec les secteurs concernés, avec l'accompagnement, tout le dispositif est en place. M. Prévot à raison d'évoquer le fait que dans nos négociations c'était un projet porté principalement par le cdH. Je suis très heureux, avec les collègues du Gouvernement, que l'on ait pu mettre en place le service.

C'est une décision du Gouvernement de la semaine dernière. Elle a fait l'objet d'une communication publique assez large. Je crois entendre les considérations positives. Nous écoutons attentivement les critiques, mais aussi les appréciations positives. Je crois qu'à la suite de la communication qui en a été faite, c'est une satisfaction générale à ce stade que j'ai notée concernant le dispositif tel qu'il est déployé.

Nous savons qu'il y a encore des éléments de cadre légal qui sont de nature à venir du Fédéral en termes de compétences. Je crois savoir que notre consœur Maggie De Block travaille avec ses collègues sur ce dossier-là. Je suis assez content que la Wallonie ait pris les devants dans ce dossier-là, que nous puissions tous dire à un certain nombre de jeunes : « si tu le souhaites, il y a un Service citoyen, dans tel service, accompagné par la plateforme, supervisé par la Région wallonne.

En termes de chemin personnel, c'est un atout en termes d'insertion sociale, de cohésion sociale, d'interculturalité, de lien avec les autres, de découverte d'un certain nombre de missions de nature ou d'objet public. Il me semble que tout cela va dans le bon sens.

On a prévu d'en faire une évaluation qui se fera en totale transparence avec le Parlement, avec 1 500 jeunes dans le dispositif d'ici 2021. Cela a pas mal bossé sur le dossier. On a essayé d'être en parfaite écoute de ce qui s'est fait, de ce qui se dit, de ce qui s'est analysé.

Vous pouvez être légitimement fiers de voir l'avènement de ce Service citoyen au niveau wallon. Il y a encore sûrement des curseurs à ajuster dans le temps, mais c'est fait et c'est derrière nous.

Dès le 1er septembre – ou le 2, le 3 ou le 4 –, nous accueillerons nos premiers jeunes dans le cadre du Service citoyen wallon. C'est, me semble-t-il, une vraie satisfaction pour le Gouvernement et pour beaucoup d'entre vous, ainsi qu'une satisfaction personnelle.

En ce qui concerne les fonds européens – Maxime a dû nous quitter pour une réunion, on m'avait prévenu au préalable –, mais par l'intermédiaire du compte rendu, Mme Zrihen a aussi exprimé des questions à cet égard. Je tiens à évoquer avec vous un élément très important.

Vous m'avez adressé des questions sur le sujet, qui me paraissent tout à fait légitimes, en disant : « Par rapport aux fonds européens, à leur consommation, aux engagements que l'on a vis-à-vis de l'Europe, la Région wallonne va-t-elle être dans le cap dans le cadre financier fixé ? Subsidiairement, ne va-t-on pas perdre de l'argent parce que nos projets n'auraient pas été suffisamment aboutis, sélectionnés ? Aurait-on perdu en chemin du temps ou Dieu sait quoi ? »

Quelle est la situation ? Un bel état des lieux vaut plus qu'une plaidoirie, fut-il écouté attentivement.

Je rappelle N+3, on connaît tous cela, signifie que les moyens consentis par l'Union européenne pour l'année N doivent être justifiés par la Région wallonne au terme de l'année N+3. Dans les discussions européennes sur l'avenir, on parle maintenant de N+2 pour le prochain cadre financier pluriannuel, mais, pour le moment, c'est +3. Les moyens européens consentis en 2014 doivent donc être justifiés en 2014+3, c'est-à-dire en 2017, et les moyens octroyés par l'Union européenne en 2020 doivent être complètement justifiés en 2023.

Sur base de tout cela, un tableau a été établi et il reprend année par année les dépenses minimums à atteindre. Je ne vais pas vous lire tous ces chiffres, mais, par exemple, la part montants cumulés exprimée en part FEDER, donc pas en crédits Région wallonne, en 2017, c'est autant de millions, et cetera.

À la clôture, on doit avoir sous ce chapitre « Dépenses minimales à atteindre au 31 décembre »

représentant les montants cumulés exprimés en parts FEDER et donc pas en crédits Région wallonne. À la clôture, on doit atteindre 681 639 700 euros, pour être précis, avec chaque année un certain nombre de seuils à avoir franchis.

Au 31 décembre 2017 – je crois que l'on avait fait ensemble, à la faveur de questions parlementaires, un bilan intermédiaire –, le seuil à respecter a été rencontré et il a même été légèrement dépassé de 3,4 millions d'euros. C'est un léger boni, si je puis dire, de consommation que l'on peut reporter sur les années suivantes.

Pour l'échéance 2018, le seuil cumulé de dépenses européennes à justifier est de 107,6 millions d'euros. C'est un montant auquel il faut soustraire ce qui a déjà été justifié au 31 décembre 2017, soit 107,6 millions d'euros, seuil cumulé – j'insiste – à atteindre pour 2018, -40,7 qui était le montant introduit pour 2017. Logiquement, en 2018, vous aviez déjà fait le calcul, on doit justifier 66,9 millions d'euros. Il s'agit de la part financée par l'Union européenne qu'il convient de justifier pour cette année.

Comme on sait que le financement d'un projet FEDER est à 40 % à charge du cofinancement européen et à 60 % à charge du budget de la Région wallonne, le montant précité de 66,9 millions d'euros représente un montant de 101 millions d'euros, total en crédits wallons. On est parti du montant européen, on a déduit ce que l'on avait déjà consommé l'année antérieure, on a ajouté la part wallonne : 101 millions d'euros de crédits Région wallonne sont nécessaires en liquidation – j'insiste – en 2018, avec un surplus par rapport au seuil N+3 de 8,9 millions d'euros.

Quels sont la conséquence et le lien avec notre budget wallon ?

Premier élément, avec notre trajectoire, avec les montants actuels – toute chose étant égale par ailleurs, on part sur base des éléments qui nous sont connus aujourd'hui, qui ont été évalués, réévalués ; les prestataires, les opérateurs, les administrations ont été questionnés à cet égard –, avec tout ce que l'on a en tête et ce que l'on a pu trouver comme informations et ce que l'on a recherché au préalable comme informations, on peut dire que, comme je l'ai indiqué pour la fin 2017, on est d'accord en principe pour 2018. Pourquoi dis-je « en principe » ? Nous sommes au début juillet, comme vous me l'avez rappelé, et donc il conviendra évidemment de refaire l'exercice au terme de cette année pour voir si ce OK de principe devient un OK tout court. Je suis convaincu, suivant nos analyses, que ce sera bien le cas.

Quelles sont les conséquences pour les budgets wallons ?

Les crédits en liquidation étaient à l'initial de 136,5 millions d'euros pour cette année 2018. Vu le fait que toutes les informations que je viens de vous indiquer, vu l'état de consommation des crédits, vu aussi le fait que, à la suite de cette estimation des crédits qui seront consommés à la fin de l'année 2018, le Gouvernement souhaite quand même garder une marge à la hausse – si des projets vont plus vite qu'escompté en 2018, il faut que l'on puisse liquider en 2018 –, c'est la raison pour laquelle nous avons seulement, si je puis dire, diminué la DO 34 de 10 millions d'euros, alors que l'on aurait pu la réduire vraisemblablement d'une trentaine de millions d'euros.

Nous respectons ce que nous nous sommes engagés de façon cumulée à consommer et à liquider en 2017 et en 2018 pour et vis-à-vis des instances européennes, en nous donnant encore une marge de 20 millions d'euros. Si les projets rentrent, les porteurs cela avance, les permis sont délivrés, on peut encore liquider plus que ce que l'on est obligé de faire en 2018. Ce qui nous fera un crédit pour 2019 : si l'on a un problème en 2019, on se sera fait un peu de mou d'élastique en 2018, qui nous sera alors bien utile, évidemment. L'Europe ne va pas nous reprocher d'avoir été trop vite, elle va nous reprocher, le cas échéant, de ne pas avoir respecté les délais et donc d'être trop tardifs.

On a diminué de 10 millions d'euros, qui nous sont bien utiles par ailleurs, on a gardé encore 20 millions d'euros de matelas et, avec cela, on est encore bon dans la trajectoire 2018.

C'est en toute transparence et celui qui veut tous les chiffres de tous les projets, il s'adresse à mon équipe, au secrétariat général ou chez nous, et l'on donnera tous ces chiffres de l'état de consommation, et cetera. Si quelqu'un a une remarque, parce qu'ayant connaissance peut-être d'un élément que nous n'aurions pas dans notre radar présidentiel ou dans notre radar collectif au Gouvernement, n'hésitez pas à nous en faire part.

Franchement, je trouve que ce serait vraiment une grosse difficulté pour la Wallonie de perdre de l'argent, d'autant que – Alda, vous l'avez relevé –, dans le même temps, nous avons pris notre bâton de pèlerin pour aller à l'Europe, partout. J'étais devenu une sorte de missionnaire...

(Réaction de Mme Zrihen)

M. le Président. - Vous avez dit Alda.

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - *Sorry.*

Mme Zrihen (PS). - Monsieur le Ministre-Président, vous m'appelez toujours Alda. Déjà que mon nom n'est pas facile, mais si en plus on se trompe de prénom, je vais avoir un gros problème d'identité à terme.

(Réactions dans l'assemblée)

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Je vous prie de m'excuser.

Madame la Députée, chère Olga, désolé de cette confusion.

(Rires)

J'espère qu'il n'y en a pas dans mes chiffres, à défaut d'en avoir eu dans les lettres.

Ce serait d'autant plus fâcheux que nous sommes allés plaider partout le fait que, cette notion de « région en transition », les fonds structurels nous étaient indispensables pour réussir à parachever notre transition. Si, au bout du compte de cette période-ci ou même dans un état intermédiaire, on ne les consomme pas, cela nous fragilise quand même méchamment ; il faut être sérieux.

Voilà quelques-unes des raisons pour lesquelles on accorde à ce dossier-là une importance absolument capitale.

Voilà les différents points que je voulais évoquer.

M. Maxime Prévot nous a temporairement quittés, mais, sur le mouvement diplomatique, un peu comme sur le Service citoyen, je dois dire que l'on a vraiment bien avancé.

D'une part, il y avait un certain nombre de postes qui n'étaient pas pourvus et cela durait depuis des mois. Je suis allé la semaine dernière à Rabat rencontrer notre nouveau délégué, au Sénégal, à Genève, et cetera. Nous avons donc pourvu l'ensemble de ces fonctions.

Ensuite, nous avons réorganisé les représentations. Par exemple, un haut délégué de la Région wallonne était prévu à Genève et à New York. Or, pour Genève on n'avait plus personne à la suite du départ d'Henry Monceau et pour New York on n'avait jamais pourvu la fonction. Sincèrement, je me demandais pourquoi on irait mettre un haut représentant à Genève et à New York et pourquoi à tel ou tel endroit, c'est un délégué général. On a donc réorganisé tout cela, géographiquement. Il n'y a plus de haut représentant, on a pourvu les fonctions.

On a rénové le statut, on a adapté le texte du statut, qui est déjà passé en première lecture au Gouvernement. Il est soumis maintenant à la négociation syndicale. J'ai lu hier soir les observations des différentes organisations syndicales sur le statut de nos diplomates, la question des deux fois cinq ans, et cetera. On doit analyser cela pour voir comment on y répond au mieux.

Vous savez que nos candidats diplomates sont formés à la suite d'un appel au Selor, ensuite d'un examen organisé au plus haut niveau. On a déjà prévu les modalités avec Pascale Delcomminette et avec le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'organisation de cet examen, qui aura lieu dans quelques mois. Je ne sais pas vous dire précisément à quel moment toute cette procédure sera faite, mais de manière à ce que, au printemps 2019, nous puissions faire le mouvement diplomatique global sur l'ensemble des nos postes diplomatiques Wallonie-Bruxelles International.

On a aussi veillé à ce qu'il y ait un lien – on parle de coordination, de concertation – entre nos délégués AWEx et nos délégués WBI de manière à ce que le diplomate, tout ce qui est coopération dans différents domaines, compétences régionales ou communautaires, plus particulièrement économiques, tout cela puisse être concerté très largement, donc que l'on puisse avancer à cet égard.

On est assez bien avancés sur le dossier. Vous savez que WBI et l'AWEx organisent une journée quand tous nos diplomates, nos délégués, nos conseillers extérieurs, nos délégués de l'AWEx, nos lecteurs, ceux qui s'occupent de toute la dimension francophone, culture, et cetera, donc tous nos interlocuteurs sont réunis deux-trois journées par an. Ils reviennent au pays un peu comme les ambassadeurs le font en ce qui concerne la diplomatie. En l'espèce, ils étaient réunis il y a quelques jours. Je suis allé à cette soirée les rencontrer, discuter avec eux, voir comment cela se passait aux quatre coins du monde, j'ai trouvé cela particulièrement intéressant.

Sauf si quelque chose de nouveau a échappé à notre radar, je crois que l'on est en ordre sur tout, on est bon, on a même rattrapé significativement le retard en la matière.

Voilà pour ce qui concerne la diplomatie. S'il y a d'autres précisions, on est évidemment à votre disposition.

Vous aviez encore des questions concernant le Plan wallon d'investissements. J'aborderai plus spécifiquement la question Développement durable après. Le Plan wallon d'investissements, on avance pas mal, on a présélectionné la première fournée de projets, après le travail mené par à la fois le comité technique et financier et le comité d'accompagnement globalement. J'ai moi-même assisté à plusieurs réunions où, par l'intermédiaire de mon équipe... Je remercie encore celles et ceux qui font partie de ces deux structures, qui ont consacré beaucoup de temps et ont fait cela avec le plus grand sérieux, à l'analyse soit strictement financière... Vous savez que l'on a aussi été accompagné par la CIF, la BEI, et cetera, concernant ces dossiers. Le travail se poursuit maintenant sur la mise en œuvre concrète de la première fournée des dossiers, la trajectoire budgétaire et aussi la préparation du deuxième train de dossiers.

Vous avez posé une question importante concernant la trajectoire européenne, l'espace d'élasticité que l'on nous donnerait sur les plans d'investissements ou les

investissements considérés comme productifs, comme significativement générateurs de retour ou de ressource.

Je dois vous indiquer que j'ai une réunion de travail à cet égard avec le Premier ministre ce week-end, où ce point figure notamment à l'agenda.

Nous avons aussi des contacts qui ont été multiples avec notamment la Commission européenne, aussi pour discuter de l'articulation avec le Fonds européen pour les investissements stratégiques.

Par ailleurs, nous devons nous accorder, dans notre pays qui riche de sa diversité institutionnelle, quelquefois complexe de sa multiplicité institutionnelle, nous devions nous accorder avec les autres exécutifs. Il faut que notre message belge soit suffisamment pertinent et qu'il puisse lister des priorités. Si tout le monde vient mettre tel ou tel dossier dans le pot de ce qui doit être considéré comme investissement immunisé, alors on va risquer d'être recalé ou risquer plus lourdement d'être recalé à l'Europe.

Le Comité de concertation n'a donc pas, à ce stade, pu s'accorder ou accorder l'ensemble des entités sur ce qu'il convenait d'introduire dans le cadre de ces projets d'investissements stratégiques, de manière à solliciter ces clauses de flexibilité étendue.

Notre groupe de travail interfédéral sur le sujet continue donc à bosser. Une des questions est notamment : des investissements consentis dans le pacte d'excellence peuvent-ils être considérés comme ? Certains disent que oui, d'autres disent : « Non, il faut des trucs plus immédiatement ». On peut avoir le débat, mais à ce stade il n'y a pas d'accord sur ce point-là par exemple.

Par contre, on le sait, nos trois gros dossiers introduits dans le cadre du PNIS sont :

- le dossier lié à la recherche et l'innovation au service de la société, c'est 700 millions d'euros ;
- la multimodalité au service du développement économique, c'est 530 millions d'euros ;
- l'intelligence au service de l'énergie, c'est près de 500 millions d'euros.

On est ici pour le moment dans une phase un peu délicate, où l'on doit d'abord s'accorder au niveau belge. On doit, rapidement ou en parallèle, poursuivre les négociations avec le niveau européen. On doit profiter aussi de l'articulation avec les dispositifs que l'Europe elle-même a mis en place. L'Europe considère d'ailleurs – j'ai eu l'occasion de lire également ce rapport – que la dynamique du Fonds européen des investissements, appelée fonds Juncker dans sa première mouture, est un succès intéressant en termes de levier et qu'il convient, d'une part, de le pérenniser, mais aussi, d'autre part, de lui donner une ampleur encore plus importante à l'avenir.

On essaie donc – n'y voyez pas de connotation négative – de slalomer habilement dans l'ensemble de ces écueils, de manière à pouvoir inclure un certain nombre de nos investissements stratégiques dans un cadre qui en permet l'immunisation partielle. Encore un peu de patience pour voir si le résultat de tous ces efforts sera à la mesure des espoirs que l'on met en lui.

En ce qui concerne les autres questions, que reste-t-il que j'aurais négligemment et audacieusement oublié ? Regardons.

Je crois que j'ai fait le tour. Je vais alors aborder plus spécifiquement les questions posées par M. Henry.

Concernant le plan Pauvreté, ce n'est pas pour l'essentiel dans mes départements que vous allez trouver les crédits des actions logement, énergie, actions locales, pouvoirs locaux, et cetera, en ce qui concerne la pauvreté. Mon rôle est plutôt d'être le catalyseur, l'organisateur, avec les collègues, de réfléchir ensemble à l'avancée de notre plan, à l'écriture de nouvelles dispositions. Certaines ont des impacts budgétaires, d'autres pas.

En ce qui concerne le plan, vous allez retrouver chez mes collègues, que ce soit en matière d'emploi, de formation, en matière de CPAS ou d'autres dispositions encore, les crédits qui traduisent ce que vous avez constaté, effectivement, notre volonté de pouvoir vraiment avancer en ce qui concerne aussi le Plan wallon et la lutte effective contre la pauvreté.

Je termine en refaisant un détour par l'Europe. Vous avez cité le Brexit, vous avez cité les incertitudes diverses, nombreuses. On est vraiment, et vous lisez comme moi un certain nombre de contributions nationales ou internationales par rapport à ce moment que vit l'Europe, à une des croisées des chemins de l'histoire de l'Europe de façon absolument incroyable.

Je lisais les incertitudes concernant un Brexit négocié et le risque d'un Brexit dur. Vous avez, comme moi, observé le résultat du dernier Conseil européen, le résultat des dernières élections dans plusieurs pays d'Europe. On se trouve dans un schéma, qui est un schéma extrêmement difficile. Hier, une source européenne m'indiquait que, très probablement, et elle m'indiquait cela avec regret, le plan pluriannuel de financement, ce qui nous attend concernant l'avenir des fonds structurels, ne serait pas, vraisemblablement, décidé sous cette mandature européenne.

Je sais que M. Juncker, lorsqu'il est venu nous rendre visite – vous savez que l'on avait une réunion de travail à l'Élysette, c'était notamment un des sujets -, avait l'espoir, et je crois qu'il a toujours l'espoir, de pouvoir franchir l'obstacle avant les prochaines élections européennes.

Aujourd'hui, rien n'est moins sûr à la suite du positionnement d'un certain nombre de pays, à la suite

de l'évolution aussi de la représentation politique en Italie suite aux dernières élections. Ce que l'on m'indiquait hier, c'est que, vraisemblablement, l'épure concernant, à la fois le cadre financier pluriannuel, mais aussi l'avenir de nos fonds structurels, l'avenir de la Politique agricole commune, et cetera, ne serait pas décidée avant les prochaines élections européennes.

Je n'affirme pas ici. J'observe et je partage avec vous le constat qui circule aujourd'hui dans les couloirs de la commission.

Si l'on se projette alors, Madame Zrihen, dans une possible composition européenne post élections de juin 2019, il va falloir refaire alors une toute nouvelle proposition, qui n'est plus la proposition Juncker de la commission, et cetera. Il y a donc, d'une part, beaucoup de questions sur l'Europe, sur nos fondamentaux et sur des fondamentaux démocratiques, et cetera. Ensuite, qu'en est-il de nos fonds structurels, de nos régions en transition, de notre Politique agricole commune, et cetera ?

Je reçois, Phil Hogan, la semaine prochaine et j'aurai l'occasion d'en parler avec lui. Vous imaginez à quel point tout ce qui s'amoncelle comme questions, comme nuage d'une amplitude autour de ce dossier, est tel qu'aujourd'hui l'on peut être légitimement en questionnement. On peut être, à plusieurs égards, inquiets. J'ai d'abord parlé des fondamentaux européens, démocratiques, et cetera. Je ne voudrais pas que, même si l'on en mesure tous toute l'importance, les questions budgétaires soient d'abord prioritaires dans un débat aussi fondamental. Je ne veux tout de même pas oublier que cela représente un paquet de centaines de millions d'euros presque chaque année, si j'additionne PAC et Fonds structurel européen.

Voilà ce que je voulais partager avec vous ce matin et répondre, bien entendu, aux questions de M. Henry.

Concernant l'emprunt obligataire durable, je vous confirme, tout d'abord, que la volonté du Gouvernement est bien d'impulser des investissements en faveur du développement durable et de la transition énergétique. Je vous confirme également qu'une réflexion a lieu en ce qui concerne un emprunt obligataire durable. Vous avez fait la brillante démonstration que la réflexion est toujours en cours et qu'effectivement je peux entendre qu'il y ait une vision de tel ou tel collègue et une vision de tel autre, puisque l'on n'a pas encore structurellement mis le dossier au Gouvernement. Vous voyez tous les dossiers qui, à un rythme très cadencé, arrivent sur la table du Gouvernement. Celui-là n'est pas encore sur notre table. On doit essayer de bien l'analyser.

Nous avons la volonté aussi de le mettre en œuvre. Il y a différents dispositifs qui sont possibles comme vous le savez. On peut imaginer aussi que l'on doit bien faire le lien de tout cela avec les mécanismes globaux de financement d'emprunt avec les mécanismes qui doivent être l'objet, à mon avis, d'une analyse d'une agence extérieure avant que la Région ne plonge dans le dossier ou dans une vision en ce qui concerne ce dossier.

Ce que l'on cherche à mettre en œuvre, ce sont des emprunts verts et durables, mais qui doivent pouvoir... Soit on fait du symbolique, cela a aussi de l'intérêt. On mobilise l'épargne, et cetera, mais on le fait de façon tellement symbolique que l'on sait que l'on ne fait que presque du symbolique. Soit, on veut mobiliser des masses budgétaires importantes, ce qui est plutôt mon option, qui sont, eux-mêmes, destinées à des projets vraiment très structurants avec un impact environnemental développement durable fort, peut-être avec une connotation aussi sociale. On voit dans ce type de dossier, par exemple, des éléments liés à l'intermodalité, les voies navigables, l'énergie, et cetera.

L'idée est que si l'on veut mobiliser, effectivement, des moyens considérables, il faut que la Région wallonne puisse émettre régulièrement des formes d'obligation tous les deux ans, qui permettent alors de mobiliser, compte tenu du marché, des sommes considérables.

Enfin, on doit cadrer tout cela dans l'ensemble de notre dynamique d'autorisation, puisque l'on doit faire, me semble-t-il, bien sûr, un détour par toutes les autorités chargées d'être les gendarmes de l'organisation de ce type d'opération. On doit aussi, me semble-t-il, avoir des contacts avec, singulièrement, le ministre fédéral des Finances, qui aura aussi un rôle à jouer dans ce dossier.

Comme vous l'observez, à la lecture de ma réponse, on est, pour le moment, en train de rassembler tous les éléments concernant ce dossier, toutes les hypothèses, les obstacles, intérêts, avantages et contraintes. Mon option est de dire que si l'on fait quelque chose de ce type, on ne va pas faire que du symbole, on ne va pas faire une espèce de caisse wallonne d'investissement, une espèce de tante Agathe environnementale en plus, une espèce de collecte en mode mineur. Si l'on fait quelque chose, on fait quelque chose de crédible, où les particuliers pourront pleinement jouer leur rôle, pour être rejoints par des institutions. On doit aussi, comme notre Région a les moyens qui sont les siens, vous les connaissez, comparer l'intérêt strictement financier de ce type de mobilisation. On doit aussi, en plus, comparer l'intérêt strictement financier de ce type de mobilisation par rapport à ce que nous offre le marché aujourd'hui.

Voilà les éléments du raisonnement aujourd'hui. Ce n'est pas quelque chose qui sera tranché avant la fin de l'été. On doit encore un peu, comme vous l'avez observé, travailler notre dossier.

Il y avait une deuxième question, même une seconde en l'espèce. C'était votre question sur l'impact climatique du Plan wallon d'investissement.

L'analyse de cet impact climatique du projet du Plan wallon d'investissement et du plan dans sa réalisation est un engagement que nous avons pris et que nous mènerons, même si je me permets d'attirer votre attention sur le fait que c'est un des critères importants, mais pas le seul critère de choix des projets. Il s'agit bien sûr, au départ, de rattraper rapidement un retard en termes d'investissements, notamment dans nos infrastructures, dans nos structures, dans nos équipements ou dans des investissements de nature à assurer notre transition économique, écologique et énergétique.

Par ailleurs, nous avons, avec les différents collègues en charge de cette matière, dans le comité d'accompagnement, réuni un certain nombre d'acteurs qui sont eux-mêmes animés par cette préoccupation.

À ce stade, nous n'avons pas encore pu mener globalement l'exercice dont vous m'entreteniez, si je ne m'abuse, à la fin du mois d'avril, à peu près deux mois et demi. À cet égard, la situation n'a pas encore changé ou pas encore changé de façon opérationnelle, en tout cas, mais nous préparons le dossier, parce que je connais votre ténacité, nul doute que dans deux ou trois mois, vous allez me réinterroger en me disant : « Monsieur Borsus, où en êtes-vous ? ». Nous sommes en train de voir comment on peut opérationnaliser cette étude d'impacts climatiques au sens large de l'ensemble de nos dossiers, et notamment de le faire en lien, en concertation, avec notre Agence wallonne pour le climat.

Il y a un point sur lequel – je suis assez positif par rapport à votre attente, comme vous l'observez, même si compte tenu de l'ampleur du dossier, il nous faut un peu de temps – il y a un point sur lequel je voudrais m'écarter de votre constat. Vous avez estimé que la position belge était rétrograde dans les cénacles internationaux en matière de climat et de développement durable. Elle n'est peut-être pas jusqu'au-boutiste comme certains voudraient qu'elle le soit. Cela, je peux l'entendre, mais de là à dire qu'elle est rétrograde – rétrograde veut dire qu'elle voudrait revenir en arrière par rapport à un état antérieur, cela n'est pas le cas. Ce que je crois connaître de ce dossier fait que nous sommes à l'offensive, mais je rappelle que nous sommes aussi dans une Région qui doit faire du développement durable une opportunité sociétale et économique, mais il faut éviter que l'on en fasse un élément de difficulté majeure, même si ce développement durable et sa préoccupation sont une priorité pour nous. Rétrograde, je ne vais pas vous suivre. Je veux bien entendre qu'elle ne soit pas jusqu'au-boutiste. Par contre, qu'elle soit même timide ou rétrograde, cela me paraît un jugement un peu sévère.

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour ces réponses.

Pour la première partie concernant l'emprunt obligataire durable, j'entends bien que vous n'avez pas abouti. C'est un petit peu curieux que vos ministres aient donné des réponses quand même assez assertives, contradictoires, et maintenant, vous me dites : « Il n'y a pas de décision ». Dont acte. Vos ministres parlent au nom du Gouvernement quand ils sont au Parlement, certainement. Ils n'ont pas dit : « La réflexion est en cours. Mon option est de... », et cetera. J'avais cru comprendre, d'ailleurs, qu'il y avait eu une décision déjà, soit. Vous remettez les pendules à l'heure. Il n'y a pas le loisir d'attendre beaucoup, mais c'est le cas pour de nombreux dossiers. Vous avez une petite législature, par conséquent, le temps est très compté, mais cela, vous le savez.

J'entends bien votre option de défendre quelque chose plutôt d'un financement massif que symbolique. Je partage tout à fait cette option avec la seule réserve que financements structurels ou massifs ne veut pas dire s'écarter de critères, d'un niveau de qualité par rapport à ce qui est annoncé, cela ne doit pas devenir n'importe quoi en termes de types de financement, mais pour le reste, je suis tout à fait d'accord avec vous que l'intérêt, c'est que ce soit structurel et d'une importance certaine.

J'aurais peut-être deux ou trois questions complémentaires, Monsieur le Président, puisque comme nous sommes dans la discussion générale, nous ne sommes pas astreints aux formalismes habituels des questions.

Simplement pour savoir si, d'une part, s'il y avait un lien, et lequel, avec le Plan wallon d'investissements ? Ou bien est-ce en dehors ?

Deuxièmement, y a-t-il finalement, une idée de calendrier ? J'entends bien que le travail est toujours en cours, dont acte, mais enfin, quand même une idée de calendrier, et aussi de pilote du dossier, finalement, parce que comme j'ai eu deux réponses différentes, de ce point de vue là, ce n'est pas très clair.

Pour le reste, je voudrais faire peut-être aussi l'analogie avec le dossier que nous avons connu sous le prêt Coup de pouce, que vous connaissez également, qui a été proposé par l'opposition sous la majorité précédente, avec une certaine réserve, dans un premier temps, du ministre de l'Économie, qui aujourd'hui fonctionne et est d'ailleurs étendue par votre majorité à des entreprises de plus de cinq ans. Nous en avons discuté hier en Commission de l'économie, pour dire simplement que je crois, en tout cas, qu'il y a un intérêt à ouvrir les contributions, que ce soient des ménages ou que ce soient d'autres intervenants d'institutions, et cetera. Cela peut être une mobilisation tout à fait utile pour le Gouvernement, et en l'occurrence, ici, dans la dimension développement durable. De ce point de vue là, je pense qu'il y a vraiment un intérêt à poursuivre ce dossier.

Sur l'autre question, concernant l'impact climatique, je prends acte aussi que le dossier n'est pas encore tranché. Bien sûr, j'y reviendrai. La seule chose, c'est que là non plus, on n'a pas trop de temps, mais moins encore que pour l'autre dossier. Je ne voudrais pas que l'on se retrouve dans la situation où le Plan wallon d'investissements avance et que cette évaluation intervienne trop loin dans la procédure. Son intérêt, c'est bien entendu qu'elle ait lieu au début. Si c'est pour valider des décisions qui ont été prises par ailleurs, indépendamment de cette évaluation, alors, cela n'a pas beaucoup d'intérêt, mais bien sûr, j'y reviendrai.

Par rapport à votre estimation sur le qualificatif de « rétrograde » que j'ai utilisé, je le maintiens tout à fait et je vais m'en expliquer. La position de la Belgique, aujourd'hui, c'est de ne pas suivre et d'être en opposition avec ceux qui tentent de réconcilier les engagements de l'Union européenne par rapport à l'objectif de Paris, l'accord de Paris qui a été soutenu par la Belgique, qui a été adopté également dans ce Parlement. Je rappelle que l'accord de Paris, il prévoit de limiter le réchauffement climatique global à 2 degrés, et si possible 1,5. Nous sommes aujourd'hui bien au-delà de 1, et les engagements actuels des pays aboutissement, s'il n'y a pas d'engagements supplémentaires, probablement à être plus proches des 4 degrés. La prochaine Conférence des partis, qui a lieu fin de cette année, elle est justement le rendez-vous après Paris, prévue par l'accord de Paris, pour essayer de réconcilier les objectifs et les engagements, pour que les 4 degrés puissent descendre progressivement jusqu'à l'objectif annoncé de 2 et, si possible, 1,5.

S'opposer à une augmentation de l'engagement de l'Union européenne en tant que position de la Belgique, c'est rétrograde par rapport à l'engagement que nous avons pris à Paris. Il y a aujourd'hui huit pays – mais bon, ce n'est pas le débat du jour, mais je motive mon qualificatif – qui demandent à l'Union européenne de rehausser ses objectifs, et la Belgique, non seulement, n'en fait pas partie, mais pour l'instant, s'y oppose.

Je sais aussi le volontarisme du ministre Crucke de ce point de vue là, mais malheureusement, sa position n'est pas encore, en tout cas, et ne sera peut-être malheureusement pas la position de la Belgique et c'est un souci absolument majeur sur lequel nous devons tous travailler.

M. le Président. - Parfait.

Je propose de passer à la discussion, article par article, division organique.

Sur la DO 01, programme 0.

La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Juste pour vous dire que notre première intervention sera sur le programme 09.09 « Relations extérieures ».

M. le Président. - Y a-t-il des demandes d'interventions sur les programmes 01 à 09 ?

La parole est à Mme Zrihen sur le programme 09.09 « Relations extérieures ».

Mme Zrihen (PS). - M. le Ministre-Président peut-il nous expliquer un petit problème de calcul ?

Si l'on regarde bien cette division, on constate une diminution de plus de 1 million d'euros par rapport à l'initial qui a été présenté en décembre. En décembre 2018, 1 163 000 euros devaient être transférés de la DO 34 vers le programme 09.

Si l'on tient compte de votre information, le budget ajusté devrait être de 23 595 000 +1 163 000, je devrais avoir un total de 24 758 000. Or, mon total est de 24 814 000. Le transfert de la DO 34 vers le programme 09 a-t-il été plus important que prévu ? Le tableau reprenant le budget ajusté des recettes WBI pour l'année budgétaire 2018 ne devait-il pas reprendre ces chiffres ? Deuxième question, pourriez-vous nous donner le solde SEC acté au plafond WBI et expliquer les éventuelles justifications des modifications intervenues par rapport à l'initial ?

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Veuillez nous laisser quelques instants.

Mme Zrihen (PS). - Oui, Monsieur le Ministre-Président, on peut comprendre que des questions aussi techniques et chiffrées puissent faire l'objet d'un petit délai pour leurs réponses, pour nous-mêmes cela n'est pas toujours très clair.

M. le Président. - Nous allons prendre note des questions. Nous reviendrons vers vous par la suite.

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. -... sur les impacts SEC, sur tout ce que la DGT nous envoie, mais je demande que l'on vérifie cela minutieusement. Heureusement que nous avons des experts.

M. le Président. - Sur le programme 11, une question ?

Mme Zrihen (PS). - Sur le programme 11 ? Là, je suis sur l'IWEPS.

L'Institut s'est vu confié par le Gouvernement, suite à une résolution du Parlement de Wallonie, la réalisation de l'étude *silver* économie. Il est entendu que ce sera un chercheur temps-plein qui sera engagé et les moyens octroyés à l'IWEPS ont été de 83 000 euros en 2018. Toujours pareil, qu'en est-il du solde SEC de l'IWEPS acté au conclave ? Y a-t-il eu des modifications par rapport à l'initial ? Si oui, quelles justifications ?

(Réaction de M. le Ministre-Président Borsus)

M. le Président. - Cela devrait être 119, me souffle-t-on.

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Le solde SEC de l'IWEPS est inchangé par rapport à l'initial m'indique-t-on.

On vérifie immédiatement pour WBI.

Mme Zrihen (PS). - Les conditions de travail sont un peu justes pour les collaborateurs.

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - C'est vrai ! Je me fais tout petit, mais l'opération n'est pas un plein succès.

M. Boret, Expert de M. le Ministre-Président Borsus. - Le solde SEC pour l'IWEPS est +119 000 euros et WBI +1 750 000 euros, étant entendu que pour WBI, il y a des droits d'emphytéose et des acquisitions de biens à l'étranger qui sont des codes 8 ou 9. Même si la dépense se trouve chez WBI, elle n'impacte pas le solde SEC. On arrive donc à un montant de +1 750 000 inchangé par rapport à l'initial. C'était une des conditions de l'accord des négociateurs. La dotation est fixée par rapport à l'ajustement 2017 et les soldes SEC doivent rester les mêmes de l'initial 2018 à l'ajustement 2018.

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Merci, Monsieur Boret.

M. Boret, Expert de M. le Ministre-Président Borsus. - Pour votre autre question concernant les relations extérieures, pour tout ce qui est intérêt, un montant venant de la DO 34 qui était fixé, je crois, à 1 163 000. WBI a demandé 1 219 000 euros. Ceci pour payer des ASBL qui s'occupent de tout ce qui est gestion des fonds européens, intérêts, Grande Région, et cetera.

Mme Zrihen (PS). - Monsieur le Ministre-Président, vous voyez que l'on suit attentivement l'évolution des chiffres.

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Je vous félicite ainsi que vos collaborateurs.

Mme Zrihen (PS). - Excellents collaborateurs.

M. le Président. - Est-ce bien terminé pour la DO 09 ?

Pour la DO 10, programme 01 « Secrétariat général ».

Pas de question.

Le programme 02.

Pas de question.

Programme 03 « Service de la présidence et de chancellerie «

La parole est Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Je me permettrais de revenir, encore une fois, sur ces services civils citoyens, services à la Région wallonne. J'avais entendu que des montants allaient être alloués pour tous les jeunes qui pourraient s'engager. J'ai une difficulté par rapport au statut social. Est-ce votre collègue Jeholet qui va régler ce point-là ? Étant donné que beaucoup de jeunes qui terminent au niveau des humanités, pas mal se sont inscrits directement au FOREm. Nous sommes là avec un problème de statut social d'un jeune qui, s'il preste, perd automatiquement ce fameux décalage des indemnités et se retrouve avec un montant, l'équivalent d'un salaire, quel est le statut de tout cela ? Où puis-je poser toutes ces questions parce que dans l'annonce, ce sera aussi déterminant pour attirer les jeunes ou pas vers ce type de dispositif ? Et les parents puisque 18-25, que je sache, ils ont aussi les allocations familiales.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Borsus.

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Ce point est important, si l'on veut – un peu comme le statut de l'étudiant entrepreneur pour parler d'un tout autre sujet – que le dispositif soit attractif, il faut que tous les éléments, à la fois d'organisation matérielle, de situation d'accompagnement, et cetera, soient réglés, cela est fait. Il faut aussi que l'on clarifie tous les éléments de la situation administrative, sociale, et cetera. On le voit, certaines compétences sont chez nous, à la Région, d'autres compétences sont au Fédéral, d'autres compétences sont chez nous, mais en vertu de l'article 138 de la Constitution et du transfert de l'exercice qui nous a été confié par la Fédération Wallonie-Bruxelles, je pense notamment aux allocations familiales que vous venez de citer.

Nous sommes en train de travailler intensément cette affaire. Pourquoi ? Parce qu'en même temps Maggie De Block avance avec son statut, si je puis dire. Nous devons mettre tous ces éléments de compétence ensemble et tous ces éléments d'intention des uns et des autres ensemble et puis, pouvoir dire, très vite, « que vous soyez étudiant toujours couvert sous certaines conditions par des allocations familiales, que vous soyez dans votre stage d'attente, que vous soyez sans aucun statut particulier, est-ce que vous êtes toujours fiscalement à charge ? Est-ce que vous êtes toujours bénéficiaire, ou éligible de ceci ou de cela ? » Mon objectif est que l'on puisse rapidement – mais dès que l'on y voit plus clair concernant ce que Maggie De Block prépare – répondre à toutes les questions de manière à ce que le jeune qui s'engage ne se retrouve pas d'une part avec une mauvaise surprise. Si l'on propose quelque chose de très inclusif du point de vue sociétal, si au bout du compte, c'est pour « je perds cela, j'allonge donc mon délai d'attente d'autant ou je dois, si je suis au chômage par exemple, je dois en même temps faire la démonstration de recherche intensive d'emploi

en même temps qu'être 28 par semaine dans mon Service citoyen », il y a des éléments qui ne vont pas. Si l'on procédait – ce n'est pas du tout notre intention – de la sorte.

Législation par législation, nous sommes en train de mettre tous les éléments de ces questions ensemble et, surtout, mettre tous les éléments de réponse que nous avons déjà par hypothèse, en concertation, de manière à pouvoir venir avec le volet réglementaire, statut social, et cetera, parfaitement réglé.

Cela n'est pas simple, si l'on voit le croisement de certaines législations, mais c'est le passage obligé si nous voulons réussir l'objectif et notamment en termes de 1 500, échéance 2021, par exemple.

Mme Zrihen (PS). - Dans quels délais ?

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Vous pouvez sans problème m'adresser les questions comme vous pouvez les adresser au ministre fonctionnel. J'essaie d'assumer la coordination puisqu'il y a différentes portes d'entrée et compétences du dossier. On travaille à cela maintenant.

Mme Zrihen (PS). - En faire la publicité maintenant, ce serait trop tôt. On aura toutes les questions, c'est cela la difficulté. Pour tous ces jeunes qui terminent et qui sont avec cette difficulté de ne plus avoir du tout de revenu en fonction du fait qu'ils aient ou qu'ils n'aient pas obtenu leur examen ou leur titre ou diplôme avant 21 ans pour certains, c'est vraiment une possibilité extrêmement importante et intéressante. Si nous pouvions être tenus plus régulièrement et puis avoir peut-être des informations, parce que, étant donné les délais que nous avons pour le moment, j'espère que ce n'est pas seulement un problème d'annonce. Les jeunes sont trop en attente par rapport à cela.

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Vraiment, je réponds positivement et je sais qu'il y a de l'intérêt auprès de différentes et différents membres de cette Commission. Je réponds vraiment positivement au fait de bien vous tenir au courant, sans problème et de façon régulière, des étapes Service citoyen. Pas de problème. Sur le volet législatif, réglementaire, et cetera, il y a des situations actuelles où, compte tenu du fait que l'on parle de 300 euros par mois et du statut que l'on donne à ces 300 euros par mois, il y a des choses qui sont déjà réglées parce que l'on est en dessous des seuils qui sont exclusifs alors du droit à ceci ou à cela, mais il faut faire attention parce que si l'on cumule cela avec un job étudiant que l'on a exercé antérieurement dans la même année par exemple... Un job étudiant, c'est 475 jours maximum de travail étudiant maintenant, mais on en a fait une partie puis on cumule avec les 300 euros puis on reprend des études après, cela peut arriver, puis on refait du travail ou on travaille après. Il y a comme cela x situations et déclinaisons de situations qui faut essayer de bien gérer et quelques adaptations réglementaires à mon avis.

M. le Président. - La parole est à Mme Zrihen.

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Je pense que votre collègue, M. Jeholet, sera aussi soumis à la torture des questions.

M. le Président. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Je ne savais pas que l'on allait aller aussi loin dans le Service citoyen. J'avais déjà prévu quelques questions pour revenir au mois de septembre.

Effectivement, aujourd'hui, il y a déjà des communes qui font la publicité ou en tout cas qui signent la charte avec la plateforme et l'ASBL Service citoyen. Il faut évidemment que ces communes informent également les jeunes qui vont s'inscrire aujourd'hui et de ne pas diffuser l'information, là je rejoins Mme Zrihen sur ce sujet. Il faut bien informer les jeunes et je pense que la précipitation pourrait être nuisible au projet si certains jeunes s'engagent aujourd'hui sans avoir toutes les informations nécessaires. Merci.

M. le Président. - Pas d'autres questions ?

Nous pouvons passer au programme 04 de la DO 10.

Pas d'interventions.

Programme 06, pas d'interventions.

Sur le programme 08 « Plan wallon d'investissements », la parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Nous continuons sur ce Plan wallon d'investissements. J'ai bien entendu qu'évidemment il y avait tout intérêt à faire en sorte que ce plan réussisse. Cinq milliards d'euros pour lesquels nous découvrons dans notre ajustement les 50 premiers millions en moyens d'action et puis cinq premiers millions en liquidation. Monsieur le Ministre-Président, pourriez-vous nous dire d'où vient ce millième de million qui est utilisé pour faire ces paiements ?

Deuxième question, il est clair que nous devons arriver à des dispositifs de priorités, je vous ai bien entendu sur ce que vous avez appelé, dans un bel euphémisme, la richesse de notre diversité. Je voudrais vraiment savoir, de manière très précise, quelles sont vos priorités. Que pensez-vous qu'il faut absolument que, de manière très claire, nous puissions mettre en avant au niveau de la Wallonie ? Deuxième point, en cas de difficulté, quel sera l'ordre de ces priorités ? Je crois que c'est important, c'est toujours la même question que dans le dispositif précédent. Un effet d'annonce peut avoir un gros impact, mais s'il est suivi comme un soufflet d'une retombée, cela risque de faire de gros

dégâts. D'où viennent les cinq premiers millions en moyen de liquidation ? Deuxièmement, quelles sont vos priorités, vous, en tant que représentant de notre Gouvernement wallon ? Et enfin, de quelle manière, pourriez-vous coordonner ou ordonner ces priorités ?

Merci.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Borsus.

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Merci, Madame Zrihen, pour cette question.

Deux ou trois éléments de réponse. Par rapport à cette analyse, on a toujours indiqué qu'un plan de cette ampleur nécessitait bien sûr une méthodologie qui soit robuste, nécessitait une mise en œuvre qui passe par une série d'étapes, et bien sûr ensuite des dispositions de marchés publics, d'organisations, et cetera.

S'agissant d'un dossier dont l'expression publique remonte à la fin de l'année dernière, l'appel à projets, dans les départements, auprès des ministres, et cetera, le dépôt des projets, l'examen des dossiers par les deux comités que j'ai cités précédemment, la dynamique maintenant à la suite du premier passage au Gouvernement de mise en œuvre par et à l'initiative des ministres fonctionnels et des administrations concernées du dossier, l'ensemble de tout cela ne peut, sauf si quelqu'un ici, beaucoup plus averti, beaucoup mieux formé, beaucoup mieux informé que ne le sont les membres notamment de notre comité technique et financier, il est mécaniquement impossible pour des dossiers de cette nature et de cette ampleur d'être mis en œuvre de manière à justifier des moyens en engagements et encore moins en liquidation dans un délai aussi restreint.

Bien plus, lorsque nous avons fait la première présentation de ce dossier, on avait indiqué qu'il n'y avait pas de crédits, que vous alliez trouver au budget en 2018, uniquement à partir de 2019. Ici, nous avons anticipé, en se disant qu'il y aura quand même des budgets, je les ai cités dans mon exposé, d'expertise, d'auteurs de projets peut-être, de ceci, de cela, que l'on aura non seulement engagés, mais peut-être même liquidés. Ici, on anticipe par rapport à ce qui vous était annoncé, c'est donc une première bonne nouvelle.

Deux, vous savez, comme tous les gros dossiers, comme le transsibérien ou comme aller à Saint-Jacques-de-Compostelle à pied, on pourrait évidemment regarder soit celui qui prend le transsibérien ou celui qui va à Saint-Jacques-de-Compostelle dans les premiers mètres et lui dire « tu n'as encore fait que 100 mètres, tu n'as encore fait que 10 kilomètres, tu n'as encore fait qu'une demi-étape ». Factuellement, c'est vrai, mais je trouve cela d'un pessimisme absolument atroce. Évidemment, mécaniquement, les grandes marches commencent toujours par les premiers pas. Vous avez ce Plan wallon d'investissements qui, il est vrai, est audacieux. On a cette majorité, elle a été mise en place justement pour cela, pour être audacieuse, pour porter des réformes, pour porte les changements. Vous avez raison de nous dire : « il y a 1000 risques qui entourent ce dossier-là ». Vous avez raison. Moi je réponds invariablement que dans la vie, notamment dans la vie politique, le pire risque c'est de ne pas en prendre et moi je suis là pour en prendre, le Gouvernement également, la majorité également. Des risques évidemment mesurés, quantifiés, accompagnés, structurés et décidés. On était – et c'était vraiment affligeant – structurellement, depuis 25 ans, en situation de sous-investissement en Wallonie, avec les observations que vous pouvez en faire en termes d'équipement, en termes de services à la population, en termes de disponibilité pour les citoyens et attractivité du territoire. On a, bien sûr en faisant du PPP, en réalisant des actifs. Avec Madame Greoli, nous sommes en train de faire l'inventaire du patrimoine immobilier, un *masterplan* immobilier, à la fois de propriétés, d'occupations, de locations, confronté aux besoins, et cetera. C'est une gigantesque opération également, mais qui est indispensable en termes de gestion, mais qui est aussi, je pense, porteuse d'un certain nombre de perspectives positives en termes de moyens ou en termes de coût de fonctionnement que l'on peut mobiliser ? On exploite les PPP, on réalise des actifs qui sont considérés comme non prioritaires dans le périmètre de nos outils financiers, et cetera. Voilà, c'est, me semble-t-il, ce qu'il faut faire en la matière.

Ce qui est prioritaire pour moi, ces dossiers ont été présentés au Gouvernement, considérés comme suffisamment mûrs. Ceux qui étaient dans les 31 dossiers, y compris les trois dossiers PNIS, ont été considérés par l'ensemble du Gouvernement comme des dossiers prioritaires, ensemble du Gouvernement et donc moi-même à 100 %. Par ailleurs, les 16 premiers...

... moi-même pleinement à 100 %. Par ailleurs, les 16 premiers ont été considérés comme suffisamment mûrs pour une première lecture au Gouvernement. Deuxièmes éléments de priorité. Troisième élément de priorité sur le même niveau, c'est bien sûr tenter de réussir avec notre Premier ministre cette opération concernant le Plan national d'investissements et donc le volet qui nous concerne en Wallonie, indépendamment des projets transversaux non labellisés « Région wallonne » qui aussi indirectement reviendront à équiper la Wallonie et qui sont tout aussi importants pour nous.

Voilà l'approche qui est la mienne. Nous aurions pu ensemble au Gouvernement dire nous ne prenons pas cette initiative. Désolé d'être un peu l'avocat de la cause, mais elle me semble légitime cette cause. Le Gouvernement souhaite, en cette matière-là comme en d'autres, aller de l'avant. C'est l'ADN de cette équipe, de cette majorité et je m'en réjouis.

M. le Président. - La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Je vous entends bien, mais je suis avec une question très précise : d'où viennent les cinq premiers millions en moyens de liquidation ? C'est la première question.

La deuxième, vous l'avez évoqué vous-même, vous avez dit que certains pensaient que le Pacte d'excellence pouvait être considéré comme un investissement stratégique. C'est un peu nous qui sommes ici beaucoup dans la même commission de l'autre côté, nous avons aussi un intérêt à savoir si certaines priorités dans l'éducation, dans la formation, dans l'emploi ou peut-être dans des structures qui permettent ce genre de travail sont considérées comme prioritaires. Nous savons que s'il faut arriver à une concertation que vous avez dit être très difficile ou je dirais même à laquelle vous n'êtes pas parvenu au niveau de la CODECO, que les priorités des uns priment sur les priorités des autres, cela ne nous permettra pas d'avancer, pense-t-on, au niveau de la Wallonie. Arrivons-nous à un dénominateur commun ou bien sommes-nous dans un rapport de force par rapport à cela ? Soyez convaincu que nous soutenons le Plan wallon d'investissement. On ne peut pas vous reprocher d'être dans la prospective, sûrement pas.

Je crois que dans le développement économique, c'est une des manières qu'il faut envisager pour pouvoir développer des territoires, mais nous pouvons aussi considérer que les premiers pas doivent se faire avec une certaine sécurité. Mes deux questions restent les mêmes. Les cinq premiers millions en moyens de liquidation viennent d'où ? Pensez-vous qu'un dispositif comme le Pacte d'excellence sous toutes ses formes puisse être considéré comme une priorité et un investissement stratégique ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Borsus.

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Deux éléments. Les 5 millions d'euros et les 50 : provisions réalisées sur base d'un état d'avancement d'une analyse de l'état d'avancement des perspectives de l'état d'avancement tel que l'on puisse les imaginer à la fin de la période ou nous pouvons encore engager ou liquider dans l'exercice budgétaire.

Provisions, donc une estimation en se disant que certains des dossiers auront peut-être déjà, à ce moment-là, justifié de pouvoir mobiliser des engagements ou des liquidations de cette nature-là.

Estimations : le travail est en cours comme dans tous budgets, avec une variabilité possible à la hausse, à la baisse, mais il était important de prévoir la possibilité non seulement d'engager, mais déjà de liquider, même si c'est une somme partielle, dès cet exercice budgétaire.

Nous sommes en groupe de travail sur ce plan d'investissements, dans une dynamique de dialogue. Je n'ai pas dit que la situation était tendue. Comme dans beaucoup d'autres dossiers, nous cherchons un commun dénominateur qui est acceptable pour les uns et pour les autres.

Je ne vais pas me prononcer sur ce que les autres entités, dans leurs domaines de compétences, considèrent comme prioritaire pour elles. Je respecte tout cela. Je ne vais pas m'en mêler sauf quand je trouve qu'il y a un immense problème qui nous touche, mais vraiment pas me mêler de telle ou telle revendication ou analyse de nos collègues d'autres entités fédérées ou fédérale.

Très concrètement, notre volonté est aussi d'aboutir et de vous indiquer en toute transparence les efforts qui seront encore effectués dans les tout prochains jours, notamment ce week-end, pour trouver une solution de manière à ce que tout le monde puisse s'accorder. Il est clair que si nous ne nous accordons pas au niveau belge sur ce qui est vraiment considéré comme étant productif, investissements, et cetera, si nous n'y parvenons pas au niveau belge, alors il y a peu de chances que nous soyons convaincants au niveau européen.

M. le Président. - La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Vous évoquez votre collègue, Mme Greoli, vous parlez des inventaires en immobilier. Est-ce que cela veut dire que vous avez réalisé des actifs, de la vente d'actifs ?

Quant au reste, je ne me suis pas permis de me prononcer sur les centres d'intérêt ou les investissements stratégiques des autres entités. Je voudrais savoir de quelle manière nous pouvons faire prévaloir nos investissements stratégiques. De quelle manière pouvons-nous affirmer les nôtres en considérant qu'ils sont fondamentaux pour le redéploiement de la Wallonie ? Un plan pareil, il faut qu'il ait une plus-value à ce niveau-là. C'est par rapport à cela que nous voulons avoir des précisions.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Borsus.

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Une dernière remarque concerne le cadastre et le *masterplan* immobilier.

Mesdames et Messieurs, aujourd'hui, il n'y a pas de cadastre dynamique de l'ensemble des propriétés immobilières wallonnes, quelles soient administratives, quelles soient de l'immobilier bâti dans l'administratif, quelles soient de l'immobilier non-bâti, non-administratif, nous n’avons pas aujourd'hui le cadastre des biens immobiliers de la Région wallonne et de ce qui dépend de la Région wallonne comme les UAP. Lorsque j'ai découvert cela, j'ai été stupéfait. Comment pouvons-nous gérer de façon optimale si nous ne mettons pas tous ces éléments du puzzle ensemble ? Il y a des sociétés qui sont spécialisées dans l'établissement,

quelle que soit l'ampleur plus ou moins grande des sociétés, des actifs concernés ou pas. Il y a des sociétés qui ont une très belle expertise en matière de réalisation de *masterplan* immobilier. Si vous prenez par exemple des hôpitaux qui restructurent leurs implantations, maisons de repos, de soins et autres propriétés, qui se projettent dans l'avenir, ils établissent leur *masterplan* immobilier. Ils confrontent la somme de ce dont ils disposent, de ce qu'ils occupent, de la valeur et de la trajectoire patrimoniales des biens concernés, de ce qu'ils louent aussi, ils voient quel est le mode de travail que l'on peut escompter à l'avenir.

Nous ne travaillons plus de la même façon dans les bureaux aujourd'hui et on organise plus de la même façon. Si vous allez voir dans un certain nombre de sociétés, si vous allez voir le nouveau siège de l'INASTI à Bruxelles, il y a une organisation du travail eu égard au télétravail, aux *open spaces*, et cetera.

Puis on voit notre trajectoire de besoins. Puis, avec cela, on a, dans le temps, une belle opération qui est, de surcroît, une opération qui en termes de qualité de travail pour les agents, pour les citoyens, du service rendu et aussi d'optimalisation matérielle et financière, est une qualité particulièrement intéressante. C'est le travail que Mme Greoli est en train de mener actuellement avec tout notre soutien. C'est un travail qui est de première importance.

J'ai parcouru ligne par ligne des morceaux de ce qui était disponible aujourd'hui. Il y a des choses parfaitement en ordre et puis il y en a d'autres, étonnantes, en termes d'espace. Si nous voulons optimaliser à la fois des moyens disponibles pour des investissements nouveaux, on les évoque, si nous voulons concrétiser notre retour à l'équilibre en 2020 – je rappelle qu'à partir de 2025 nous perdons 60 millions cumulatifs par an dans le transfert –, on sait ce que l'on doit faire. C'est ce que nous sommes en train de mener.

M. le Président. - La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Je ne trouve pas mes réponses, mais s'il y a un plus quelque part, il doit y avoir des moins ailleurs donc nous ferons nous même les opérations.

M. le Président. - DO 12, programme 31, y a-t-il une question ?

DO 15, programme 13 ?

DO 16, programme 42 ?

Nous passons à la DO 17.

Le premier programme fonctionnel, pas de changement non plus.

Le second programme « Affaires intérieures », pas de changement non plus.

Nous passons à la DO 34.

Le programme 01 « Cofinancement européen 2014-2020 » a déjà été abordé.

(Réaction de M. le Ministre-Président Borsus)

Mme Zrihen (PS). - J'ai une toute petite question, Monsieur le Ministre-Président.

Nous sommes en période de sécheresse. Habituellement, nous parlons plus des inondations. Le programme sur le Fonds des calamités publiques, il n'est pas du tout visé par cet ajustement.

Les réserves seront-elles suffisantes étant donné ce que je pense qui va arriver très prochainement comme demandes ? Comme cela fait pas mal de temps que la chaleur est prégnante et que les agriculteurs commencent à s'inquiéter, le Fonds des calamités a-t-il des réserves suffisantes ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Borsus.

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Il y a deux choses : dans le Fonds des calamités, il y a désormais une distinction entre les calamités de nature agricole, gérées par mon collègue, M. Collin, des circonstances de sécheresse. Au Gouvernement, nous sommes d'ailleurs sur le point de finaliser le processus de reconnaissance de la sécheresse précédente, à savoir celle qui avait touché le début de l'année dernière et l'hiver. Il y avait eu une très longue période inhabituelle, nous a dit l'IRM et nous ont indiqué nos experts, de faibles précipitations ayant généré une sécheresse tout à fait inhabituelle qui a été constatée et validée par nos experts, qui va faire l'objet d'une reconnaissance et donc d'une indemnisation.

Cela, c'est le volet « Sécheresse agricole » qui entre dans les calamités agricoles.

Il y a aussi des calamités dues aux pluies abondantes, et cetera, toujours dans le volet agricole. En cas de reconnaissance, le cas échéant, c'est chez M. Collin.

Ensuite, il y a le volet « Calamités ».

On n'est plus dans l'agricole ici, on est alors dans des dommages que les pouvoirs publics ont subis et que les particuliers ont subis, au-delà de la couverture d'assurance qui est désormais une obligation.

Dans ce cas-là, il y a une possibilité d'intervention. Il doit y avoir une demande introduite dans les 15 jours – j'insiste ; M. Puget avait posé également une question – de l'événement météorologique survenu de façon violente, inhabituelle, et cetera. Nos services sont en train d'examiner cela.

Malheureusement, il y en a eu beaucoup de ce type-là en ce début d'année dans toute une série d'endroits du territoire wallon avec des conséquences, pour nos concitoyens ou pour les espaces publics, qui étaient assez importantes.

J'ai demandé que l'on réserve à cela une priorité de manière à ce que les reconnaissances des dossiers, on sache oui ou non, et que tout cela soit traité dans des délais rapides.

J'envisage d'ailleurs de modifier la procédure pour que l'on puisse liquider, plus comme on le fait maintenant, mais en une fois, comme les assurances le font, et puis les gens après font ce qu'ils veulent dès le moment où le constat du dommage est là.

Indépendamment de cela, on a prévu un cavalier budgétaire dans mes crédits, qui ne peuvent pas concerner la sécheresse, mais bien les calamités publiques dont seraient victimes les citoyens, les pouvoirs publics, et cetera. On me confirme que M. Collin a le même cavalier budgétaire. Ici, ce n'est pas un cavalier de l'Apocalypse, intellectuel, politique. C'est un cavalier budgétaire sain, si je puis dire, qui permet de venir alimenter quand il y a des circonstances exceptionnelles dont on ne maîtrise pas l'occurrence.

Voilà pour la sécheresse, je ne peux rien vous en indiquer de plus.

On est quand même un peu plus loin dans l'année que la dernière grande sécheresse de 1976 que l'on a connue. Le début de l'année a été d'une abondance extraordinaire au niveau végétal, on l'a observé, mais vous ajoutez 15 jours de ce temps-ci, alors on a vite oublié cela. Au moins, on a un printemps, jusqu'il y a huit jours, qui a été d'une abondance exceptionnelle dans les fermes et dans les chaumières, je l'ai observé moi-même.

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

J'indique que la question orale de M. Dermagne à M. le Ministre-Président Borsus sur « les conditions de réalisation du Plan wallon d'investissements » a été retirée.

Vote

M. le Président. - La Commission des affaires générales et des relations internationales recommande, par 6 voix contre 4, à la Commission du budget, de l'énergie et du climat l'adoption du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2018, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiæ* du ministre-président du Gouvernement wallon.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

PROJET DE DÉCRET-PROGRAMME PORTANT DES MESURES DIVERSES EN MATIÈRE D'EMPLOI, DE FORMATION, D'ÉCONOMIE, D'INDUSTRIE, DE RECHERCHE, D'INNOVATION, DE NUMÉRIQUE, D'ENVIRONNEMENT, DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE, D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE TRAVAUX PUBLICS, DE MOBILITÉ ET DE TRANSPORTS, D'ÉNERGIE, DE CLIMAT, DE POLITIQUE AÉROPORTUAIRE, DE TOURISME, D'AGRICULTURE, DE NATURE, DE FORÊT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LOGEMENT (DOC. 1142 (2017-2018) N° 1, 1*BIS* À 1*QUINQUIES*)

Chapitre XIII – Dispositions diverses, transitoires et finales – Art. 443 – p. 158

PROJET DE DÉCRET-PROGRAMME PORTANT DES MESURES DIVERSES POUR LES MATIÈRES RÉGLÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 138 DE LA CONSTITUTION (DOC. 1143 (2017-2018) N° 1)

Chapitre 1er – Dispositions générales – Art. 1er – p. 10

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret-programme portant des mesures diverses en matière d'emploi, de formation, d'économie, d'industrie, de recherche, d'innovation, de numérique, d'environnement, de transition écologique, d'aménagement du territoire, de travaux publics, de mobilité et de transports, d'énergie, de climat, de politique aéroportuaire, de tourisme, d'agriculture, de nature, de forêt, des pouvoirs locaux et de logement (Doc. 1142 (2017-2018) N° 1, 1*bis* à 1*quinquies*) ;
- du projet de décret-programme portant des mesures diverses pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution (Doc. 1143 (2017-2018) N° 1).

Mme Lecomte a déjà été désignée en qualité de rapporteuse.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte.

Personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

PROJET DE DÉCRET-PROGRAMME PORTANT DES MESURES DIVERSES EN MATIÈRE D'EMPLOI, DE FORMATION, D'ÉCONOMIE, D'INDUSTRIE, DE RECHERCHE, D'INNOVATION, DE NUMÉRIQUE, D'ENVIRONNEMENT, DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE, D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE TRAVAUX PUBLICS, DE MOBILITÉ ET DE TRANSPORTS, D'ÉNERGIE, DE CLIMAT, DE POLITIQUE AÉROPORTUAIRE, DE TOURISME, D'AGRICULTURE, DE NATURE, DE FORÊT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LOGEMENT (DOC. 1142 (2017-2018) N° 1, 1*BIS* À 1*QUINQUIES*)

Chapitre XIII – Dispositions diverses, transitoires et finales – Art. 443 – p. 158

Examen et vote de l'article

M. le Président. - Nous allons procéder à l'examen et au vote de l'article du projet de décret-programme portant des mesures diverses en matière d'emploi, de formation, d'économie, d'industrie, de recherche, d'innovation, de numérique, d'environnement, de transition écologique, d'aménagement du territoire, de travaux publics, de mobilité et de transports, d'énergie, de climat, de politique aéroportuaire, de tourisme, d'agriculture, de nature, de forêt, des pouvoirs locaux et de logement (Doc. 1142 (2017-2018) N° 1, 1*bis* à 1*quinquies*).

L'article 443 est adopté à l'unanimité des membres.

PROJET DE DÉCRET-PROGRAMME PORTANT DES MESURES DIVERSES POUR LES MATIÈRES RÉGLÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 138 DE LA CONSTITUTION (DOC. 1143 (2017-2018) N° 1)

Chapitre 1er – Dispositions générales – Art. 1er – p. 10

Vote sur l'article unique

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret-programme portant des mesures diverses pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution (Doc. 1143 (2017-2018) N° 1).

L'ensemble du projet de décret-programme est adopté à l'unanimité des membres.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 17 DÉCEMBRE 2015 MODIFIANT L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 2 MARS 2007 ENTRE L'ÉTAT FÉDÉRAL, LA RÉGION FLAMANDE, LA RÉGION WALLONNE ET LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE RELATIF À L'EXÉCUTION DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE LA MISE AU POINT, DE LA FABRICATION, DU STOCKAGE ET DE L'EMPLOI DES ARMES CHIMIQUES ET SUR LEUR DESTRUCTION, FAITE À PARIS LE 13 JANVIER 1993 (DOC. 1125 (2017-2018) N° 1)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 17 décembre 2015 modifiant l'accord de coopération du 2 mars 2007 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'exécution de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, faite à Paris le 13 janvier 1993 (Doc. 1125 (2017-2018) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Je propose Mme Lambelin comme rapporteuse.

M. le Président. - Mme Lambelin est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Borsus.

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, il s'agit de la présentation du projet de décret qui porte assentiment à l'accord de coopération de décembre 2015 déjà, qui modifie lui-même l'accord de coopération du 2 mars 2007 entre l'État fédéral, la

Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale qui est relatif à l'exécution de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, faite à Paris le 13 janvier 1993.

Pour la Belgique, il est question d'adapter et d'ajuster notre législation afin de répondre à ces engagements internationaux.

Les matières traitées dans la convention relèvent des compétences respectives, d'une part, de l'autorité fédérale et, d'autre part, des Régions. Dès lors, la législation de mise en œuvre est réglée par un accord de coopération comme il se doit.

À la suite de certains manquements constatés dans la législation belge dans les rapports annuels du secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, il est proposé d'adapter et d'adopter quelques dispositions de l'accord de coopération du 2 mars 2007.

En ce qui concerne ces lacunes, si je puis dire, on les retrouve notamment au troisième alinéa, au § 1er, de l'article 7 de l'accord qui ajoute une obligation de notification préalable d'un transfert de produit. On corrige aussi certains termes dans l'accord. On ne parle plus de produit ou de matière transformé, mais traité. On reprend plus adéquatement un certain nombre de références, et cetera.

L'accord de coopération instaure aussi des sanctions pénales pour infraction aux dispositions de l'accord de coopération. En effet, le texte actuel ne prévoit pas de sanctions, pénales en tout cas, pour l'aide ou l'encouragement aux activités interdites par l'article 4 et ne prévoit pas de sanctions pénales pour infractions aux alinéas 1 et 2 de l'article 7 qui porte sur le transfert de produits chimiques, repris dans le tableau 1. Par conséquent, une telle référence est ici ajoutée.

On retrouve également une sanction pénale qui a été introduite pour le non-respect de l'obligation de notification préalable d'un transfert d'un produit repris dans le tableau 1.

Le document qui vous a été remis reprend tous les rétroactes de ce dispositif légal. Je voudrais juste terminer – je ne vais l'évoquer à nouveau, puisque c'est dans les documents qui vous ont été transmis – en évoquant que, au niveau de l'état des lieux de ce dossier au niveau belge, notons que la Région flamande a donné son assentiment à l'accord de coopération du 17 décembre 2015, et ce, par un décret de juillet 2016. Nos collègues de la Région de Bruxelles-Capitale ont fait de même le 14 décembre 2017.

Nous avons, au niveau du Gouvernement, adopté en première lecture en avril 2018 l'avant-projet de décret. Ledit avant-projet a été soumis pour avis au Conseil d'État, qui a rendu son avis le 17 mai de cette année. L'avis du Conseil d'État a été, suivant la lecture que je peux en faire, dûment suivi. L'avant-projet a été adapté en conséquence, avec une adoption en deuxième lecture au Gouvernement le 7 juin et transmis à cette commission et au Parlement dans la foulée.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre-Président, merci pour votre présentation. J'aurais voulu savoir si cela implique éventuellement une modification ou une attention particulière dans le rapport mensuel que vous faites pour la sous-commission armes, puisque ces armes sont évoquées dans le rapport.

Cela ne vous inviterait-il pas à un chapitre particulier ou à un point particulier pour que l'on puisse faire le point sur la mise en œuvre de ce document que nous traitons maintenant ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Borsus.

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - A priori, je n'y vois pas d'objection. On est bien dans la logique, mais vous m'autorisez, cette matière étant extrêmement précise, pointue et sensible et les principes qui sous-tendent mon action également, avant de vous confirmer, cet accord de principe a bien analysé l'ensemble de comment on peut appliquer cela dans nos décrets, mais a priori je ne suis pas opposé à votre suggestion.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je vous remercie. Pouvez-vous éventuellement nous donner l'information avant le moment où ce décret passera en séance plénière pour nous permettre de préjuger de notre vote ?

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen et vote de l'article unique

M. le Président. - Nous allons procéder à l'examen et au vote de l'article unique du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 17 décembre 2015 modifiant l'accord de coopération du 2 mars 2007 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'exécution de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction,

faite à Paris le 13 janvier 1993 (Doc. 1125 (2017-2018) N° 1).

L'article unique est adopté à l'unanimité des membres.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 17 décembre 2015 modifiant l'accord de coopération du 2 mars 2007 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'exécution de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, faite à Paris le 13 janvier 1993 (Doc. 1125 (2017-2018) N° 1).

L'ensemble du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. PUGET À M. BORSUS, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA MISSION DE M. LE MINISTRE-PRÉSIDENT AU MAROC »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Puget à M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la mission de M. le Ministre-Président au Maroc ».

La parole est à M. Puget pour poser sa question.

M. Puget (Indépendant). - Monsieur le Ministre-Président, vous avez entamé le 25 juin une visite au Maroc de trois jours afin d'y valoriser la Wallonie et d'y promouvoir nos atouts et savoir-faire.

A priori, divers accords de coopération étaient prévus, dont une entente entre la Wallonie et la région de Casablanca-Settat destinée à favoriser le rapprochement entre les deux écosystèmes technologiques, économiques et d'innovation.

Au-delà de ce point et des rencontres institutionnelles, cette visite était aussi l'occasion de valoriser les atouts wallons et de favoriser les échanges commerciaux et de coopération entre notre Région et le Maroc.

Que retirez-vous globalement de cette première mission consacrée à la coopération ? Pouvez-vous nous livrer les premiers aboutissements et éventuellement les échecs relatifs à cette visite ?

En matière de valorisation des atouts wallons, avez-vous eu l'occasion de discuter de l'agriculture wallonne ? J'avais déposé la question il y a un petit moment, donc j'ai déjà eu l'occasion de lire dans la presse, mais je suis tout à votre écoute. Avez-vous eu l'occasion de promouvoir nos producteurs, nos produits ? Des accords de coopération en matière agricole ont-ils été évoqués ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Borsus.

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Député, merci pour votre question qui est d'actualité. Je peux d'ailleurs vous indiquer que, lorsque le règlement de fonctionnement du Gouvernement qu'après un déplacement à l'étranger, une mission, on transmet un rapport au Gouvernement. Je n'ai pas de problème à vous transmettre le rapport en l'espèce. J'essaie que ces rapports soient rapidement transmis au Gouvernement et extrêmement exhaustifs.

En ce qui concerne cette visite, elle s'inscrit tout d'abord dans le fait que l'année 2018 avait été consacrée et dédiée par la Wallonie au Maroc. Wallonie-Bruxelles International organise donc durant toute cette année une série d'événements sur les deux territoires, en plus des projets qui se déroulent, comme à l'accoutumée, dans le cadre du programme de travail 2018-2022 défini par la dernière commission mixte.

Par ailleurs, au niveau de l'AWEx, le Maroc a été ciblé comme le marché prioritaire pour 2018 avec un nombre important d'actions de promotion et de prospection commerciales au bénéfice de nos entreprises.

Cette mission de trois jours au Maroc m'a permis de mesurer combien les liens entre la Wallonie et le Maroc sont denses, nombreux, d'excellente qualité, amicaux le plus souvent, qui méritent d'être encore soutenus, renforcés et déployés de façon complémentaire.

Je suis particulièrement attentif au redéploiement, à la présence – à tous égards : diplomatique, en termes de coopération, en termes économiques – de la Wallonie à l'international. Il est en effet important que la Wallonie renforce ses liens à l'international chaque fois que c'est possible, que ce soit au niveau institutionnel ou dans l'ensemble des éléments que je viens de signaler. Le Maroc, troisième pays considéré par des études internationales comme le plus attractif en termes d'investissement, troisième pays d'Afrique, est un pays qui doit retenir notre attention. Nous avons des liens

naturels de langue, mais aussi des liens qui résultent de la présence d'un peu plus de 600 000 Belges d'origine marocaine ou Marocains qui sont aujourd'hui des résidents de notre pays. Il y a là un certain nombre de liens naturels. J'ai rencontré au Maroc un grand nombre de personnes issues de nos universités, de l'ULB, de Liège, et cetera, qui constituent un autre lien naturel : la langue, la présence de la communauté d'origine marocaine en Belgique, par ailleurs, la présence au Maroc d'un grand nombre de personnes qui ont fait leurs études ici. Tout cela crée un cadre qui me paraît assez favorable.

Au niveau de nos relations institutionnelles, lors de cette mission, je me suis entretenu et j'ai été reçu par le chef du Gouvernement marocain, M. El Othmani ; le ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, M. Amzazi ; le ministre de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et du Développement durable, M. Rabbah ; la Gouverneure de l'INDH, la Fondation royale de lutte contre la pauvreté, Mme El Guermai ; et le Président de la Région de Casablanca-Settat, que j'avais reçu d'ailleurs trois semaines plus tôt, le 7 juin, ici à Namur, M. Bakkoury, dont le rôle est extrêmement important également.

On a, je pense, vraiment esquissé, préparé et, dans certains cas, noué de véritables opportunités pour l'avenir. À titre d'exemple, vous l'avez évoqué, nous avons signé, avec le président Bakkoury, un protocole d'entente ambitieux entre la Wallonie et la Région de Casablanca-Settat, un des moteurs économiques du Maroc.

Il y a un processus de régionalisation qui est en cours au Maroc qui fait que ces structures sont toutes jeunes, puisque la Région, c'est la première mandature des régions au Maroc. On arrive donc à un moment où l'exercice de ces nouvelles compétences, par les régions, est un exercice qui se déploie maintenant. Je crois donc que c'est un bon moment pour être présent. Notons que cette Région, le grand Casablanca, est le poumon économique du Maroc avec 40 % de l'industrie marocaine qui y est située. Cette Région génère à elle seule 20 % du PIB du pays. Il s'agit donc évidemment d'un espace de partenaires avec qui il est important de nouer un grand nombre d'échanges.

Nous avons visé spécifiquement, dans cette convention, l'agroalimentaire, l'énergie, le développement durable, la recherche et la formation professionnelle ainsi que le domaine de la santé.

Concrètement, derrière chacune de ces thématiques, on a prévu un monitoring de dépôt des projets, de signature d'un certain nombre de conventions et toute une dynamique qui est enclenchée aujourd'hui.

Au niveau des échanges économiques, j'ai eu l'occasion d'explorer de nouveaux marchés, mais aussi des partenariats entre nos entreprises et les entreprises marocaines, que ce soit pour travailler ensemble sur nos marchés respectifs ou que ce soit pour travailler ensemble à l'international.

En 2017, les exportations wallonnes vers le Maroc s'étaient valorisées à 98,5 millions d'euros, ce qui est un bon résultat comparé à 2016, puisque l'on est en augmentation par rapport à l'année antérieure de 9,5 %, mais ces chiffres restent en deçà de ce que nous pourrions atteindre. Dans l'autre sens, la Wallonie a importé en 2017 pour 31,67 millions d'euros de marchandises depuis le Maroc. Cela, c'est un montant qui est modeste, me semble-t-il. Il était en diminution de 70 % par rapport à l'année antérieure. C'est donc un vrai problème.

Nous avons notamment esquissé le programme « EntrePairs » qui a été signé pour soutenir des tandems d'entreprises, c'est-à-dire que ce sont des entreprises qui sont fortement identifiées pour leur expertise, leur travail ou leur potentialité dans des marchés et qui, ensemble, vont travailler notamment à l'extérieur. C'est le cas, notamment, du marché hallal, puisque les entreprises ont là une véritable expertise. Nous avons aussi une expertise agroalimentaire, dont une entreprise « Ardennes Food », qui était présente sur place au même moment que moi, a, je pense, conclu un accord avec une des entreprises que j'ai visitées.

Il en est de même en ce qui concerne la logistique, avec une autre entreprise visitée, la société nationale des transports SNTL qui, elle-même, a noué des contacts ici en Belgique avec la société Magermans, de manière à pouvoir organiser le transport international ensemble.

J'insiste sur le fait que le Maroc est considéré pour beaucoup d'interlocuteurs comme le hub en croissance au départ duquel on peut alimenter toute une série d'autres pays en Afrique.

Vous avez fait immédiatement le lien, comme moi, avec l'aéroport de Bierset qui, lui-même, est un hub en devenir de plus en plus croissant, au niveau régional wallon. Je pense que tous ces éléments se mettent positivement en place de manière à pouvoir organiser ensemble le flux d'un certain nombre de matières, leur transformation, leur valorisation à l'international.

Je n'ai pas manqué de visiter le site de l'OCP. Vous savez que le Maroc est le premier pays producteur de phosphate au monde. L'OCP est copropriétaire de l'entreprise Prayon, chez nous, 50/50 avec SRIW. D'une part, ces deux structures, OCP/Prayon, avec CMI, ont des projets de maintenance industrielle au Maroc, que je suis allé soutenir et plaider. Il en a été de même en ce qui concerne le secteur de l'énergie.

Je termine, Monsieur le Président – je tente de terminer pour éviter votre courroux légitime – en évoquant la coopération, puisque l'on soutient de chouettes projets là-bas. J'ai eu l'occasion de les voir

vraiment au plus près, d'aller à la rencontre des personnes. Ce sont des projets concernant le soutien à l'entrepreneuriat féminin. C'est aussi une forme d'autonomisation, dans la société, des familles et notamment des femmes, en particulier, par l'autocréation d'emplois.

Je suis vice-président de la structure de coopération qui s'appelle l'APEFE. Notre APEFE soutient un programme aussi dédié à l'entrepreneuriat féminin et bientôt à l'entrepreneuriat de la jeunesse dans le cadre d'un programme Min Ajiki qui connaît un beau succès. J'ai eu l'occasion aussi de visiter l'entreprise et l'incubateur de Meknès qui soutient les différents projets repris dans ce cadre. Comme vraiment ces trois jours ont été d'une densité très forte, j'ai aussi été à la rencontre d'un projet qui soutient la microfinance solidaire à la création d'activités pour les personnes, les jeunes, les femmes en particulier, avec aussi le soutien de notre agence de coopération APEFE.

J'ai, par ailleurs, eu l'occasion de faire le point concernant la commission mixte 2018-2022. Ensuite, on l'a évoqué tout à l'heure, on vient d'installer notre nouveau délégué Wallonie-Bruxelles à Rabat. C'était, pour moi, l'occasion, d'une part, d'aller vraiment soutenir son installation et d'aller rencontrer son équipe, d'autant que, malheureusement, le délégué précédent est décédé de maladie. L'équipe, pendant plusieurs mois, a, toute seule, assumé notre représentation à l'international. Je souhaitais vraiment aller leur témoigner tous nos encouragements et aussi notre reconnaissance.

J'ai fait un petit détour par l'école belge, puisque les interlocuteurs nous ont invités à visiter ce bâtiment en construction qui est le fruit de financements privés. Il y a une première école belge, il y en a une deuxième en construction à Rabat, qui connaît un grand succès. Ce sont les compétences de nos collègues et consœurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les Belges certifient et inspectent les formations qui sont dispensées là-bas. On a donc vraiment une belle présence aussi à travers les écoles belges. Vraiment, je pense qu'il y a encore beaucoup d'espace à travailler en termes de coopération avec certaines régions, dans certains secteurs de pointe énergie, agroalimentaire, commerce et que, par ailleurs, des projets solidaires d'entrepreneuriat, et cetera, méritent vraiment le soutient qu'on leur accorde.

J'ai résumé, mais j'ai des statistiques et tout cela à vous donner. Franchement, je souhaite que tout cela soit très productif. On fait donc un monitoring sérieux et en toute transparence. Je peux vous communiquer cela au Parlement.

M. le Président. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Brièvement, merci pour votre exposé. Effectivement, je serais intéressé de recevoir ce dossier, que vous avez présenté.

J'avais une petite question de prévue prochainement ou rapidement, pour le suivi de ce voyage et les relations futures. Y a-t-il déjà des choses qui sont prévues ?

Je ne peux pas poser de deuxième question, donc je vous poserai une deuxième question à la rentrée.

(Mme Zrihen, Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

INTERPELLATION DE M. DERMAGNE À M. BORSUS, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA MISE EN ŒUVRE DU DÉCRET DE LA RÉGION WALLONNE DU 29 MARS MODIFIANT LES DÉCRETS DU 12 FÉVRIER 2004 RELATIF AU STATUT DE L'ADMINISTRATEUR PUBLIC ET DU 12 FÉVRIER 2004 RELATIF AUX COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT ET AUX MISSIONS DE CONTRÔLE DES RÉVISEURS AU SEIN DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC, VISANT À RENFORCER LA GOUVERNANCE ET L'ÉTHIQUE AU SEIN DES ORGANISMES WALLONS »

QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À M. BORSUS, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA MISE EN ŒUVRE DU DÉCRET DE LA RÉGION WALLONNE DU 29 MARS MODIFIANT LES DÉCRETS DU 12 FÉVRIER 2004 RELATIF AU STATUT DE L'ADMINISTRATEUR PUBLIC ET DU 12 FÉVRIER 2004 RELATIF AUX COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT ET AUX MISSIONS DE CONTRÔLE DES RÉVISEURS AU SEIN DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC, VISANT À RENFORCER LA GOUVERNANCE ET L'ÉTHIQUE AU SEIN DES ORGANISMES WALLONS »

QUESTION ORALE DE M. DERMAGNE À M. BORSUS, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES DISPENSES PRÉVUES PAR L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON DU 24 MAI 2018 PRIS EN EXÉCUTION DES ARTICLES 2, 18°, 15, § 1ER, ET 15/6, § 1ER, ALINÉA 3, DU DÉCRET DU 12 FÉVRIER 2004 RELATIF AU STATUT DE L'ADMINISTRATEUR PUBLIC ET MODIFIANT L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON DU 17 MARS 2005 PORTANT EXÉCUTION DU DÉCRET DU 12 FÉVRIER 2004 RELATIF AU STATUT DE L'ADMINISTRATEUR PUBLIC »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'interpellation et les questions orales à M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon de :

- M. Dermagne, sur « la mise en œuvre du décret de la Région wallonne du 29 mars modifiant

les décrets du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public et du 12 février 2004 relatif aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public, visant à renforcer la gouvernance et l'éthique au sein des organismes wallons » ;

- M. Hazée, sur « la mise en œuvre du décret de la Région wallonne du 29 mars modifiant les décrets du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public et du 12 février 2004 relatif aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public, visant à renforcer la gouvernance et l'éthique au sein des organismes wallons » ;
- M. Dermagne, sur « les dispenses prévues par l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 mai 2018 pris en exécution des articles 2, 18°, 15, § 1er, et 15/6, § 1er, alinéa 3, du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 mars 2005 portant exécution du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ».

La parole est à M. Dermagne pour développer son interpellation et poser sa question.

M. Dermagne (PS). - Monsieur le Ministre-Président, il y a peu, vous indiquiez, dans une réponse à une question écrite, que l'opérationnalisation du décret gouvernance se ferait au fil du temps et que la jurisprudence s'élaborerait progressivement sur la base des décisions rendues. C'est d'ailleurs la définition même de la jurisprudence.

Le décret gouvernance étant désormais, depuis le 1er juillet, pleinement applicable, je reviens vers vous pour que vous puissiez nous éclairer quant à cette jurisprudence toute récente.

Premièrement, Monsieur le Ministre-Président, quant à la définition d'organisme de participation qualifiée, vous avez répondu récemment que, et je vous cite, sur la base des informations transmises, le secrétariat réalisera une première analyse transversale de la situation. Cela nous donnera une image plus précise des sociétés à participation qualifiée concernée. Cette liste des sociétés à participation qualifiée devait être transmise par l'informateur institutionnel avant le 30 juin. Cette liste, Monsieur le Ministre-Président, est-elle dorénavant disponible ?

Tous les informateurs institutionnels ont-ils rendu les informations demandées ? Des questions ont-elles été posées par les gestionnaires, comme vous les invitiez à le faire en cas de doutes ou de difficultés d'interprétation sur les dispositions du décret ?

Deuxièmement, Monsieur le Ministre-Président, et toujours concernant le périmètre du décret, je voudrais aborder les dérogations éventuelles.

Selon les termes du décret, il ne s'applique pas aux administrateurs publics et aux gestionnaires des entités dans lesquelles un organisme détient une participation, à caractère temporaire, en ce compris une participation qualifiée, lorsqu'il détient cette participation, dans le but exclusif de l'aide à la création, au développement ou à la restructuration d'une entreprise qui, au sens de l'article I. 1, premièrement du Code de droit économique qui n'exploitent pas un service public et/ou auxquelles n'est délégué aucun attribut de la puissance publique.

Le texte prévoit également qu'une demande écrite, préalable et motivée de l'entité considérée doit être introduite pour obtenir cette dérogation motivée, laquelle sera accordée ou refusée par un arrêté du Gouvernement lui-même motivé.

Monsieur le Ministre-Président, pouvez-vous nous indiquer si des demandes de dérogations ont été introduites par certains organismes ?

Si oui, lesquels et comment ces dérogations ont-elles été motivées ?

Pouvez-vous nous préciser si les entreprises participées par la SRIW ont sollicité une telle dérogation ?

Le cas échéant, quelle suite le Gouvernement a-t-il réservé à chacune de ces demandes ?

Quelles sont les motivations retenues par le Gouvernement ?

Peut-on disposer des arrêtés pris par le Gouvernement sur ces demandes ?

Toujours concernant les organismes, l'article 15/6 prévoit que le Gouvernement établit un registre des organismes reprenant l'ensemble des mandats publics et des administrateurs et gestionnaires désignés.

Ce registre est-il disponible ?

Les dérogations prévues pour certains organismes en vertu de l'article 3, paragraphe 7, alinéa 2, seront-elles mentionnées au sein de ce registre ?

Troisièmement, Monsieur le Ministre-Président, concernant les rémunérations et leurs modalités. Au premier juillet 2018, pouvez-vous nous indiquer si l'ensemble des gestionnaires et des administrateurs publics concernés par le décret respectent leurs obligations en la matière ?

Le plafond prévu par le décret est-il respecté dans toutes les structures visées par le décret ?

Pouvez-vous nous indiquer si tous les organismes visés par le Décret « Gouvernance » ont bien pu mettre leurs statuts et leurs organes en conformité avec celui-ci ? Là encore, de quels outils disposez-vous pour vous assurer que toutes les entités concernées sont bien en ordre ?

Pouvez-vous également nous indiquer si vous, votre cabinet ou votre administration avez été sollicités dans le but de laisser un délai supplémentaire pour la mise en conformité avec le décret ?

Si oui, quelle position avez-vous adoptée ? Sur quelle base légale ?

Enfin, Monsieur le Ministre-Président, on sait déjà que le décret-programme, et on l'a longuement abordé hier, en commission de la ministre des Pouvoirs locaux, on assiste à un recul par rapport à des dispositions votées il y a quelques semaines, au sein de ce Parlement, dans l'autre Décret « Gouvernance », relevant de la ministre De Bue, mais on sait les interactions entre les deux dispositifs, et malgré mes nombreuses demandes, répétées, précises, sur la raison pour laquelle le Gouvernement était revenu en arrière sur cette incompatibilité familiale entre un directeur général, un directeur financier et un conseiller communal ou un membre d'un collège, et la raison pour laquelle d'autres incompatibilités visées par le décret ne faisaient, elles, pas l'objet d'un retour en arrière et de la mise en place d'un délai pour faire en sorte que les uns et les autres puissent s'inscrire dans une certaine forme de prévisibilité par rapport à une incompatibilité, qu'elle soit familiale ou fonctionnelle.

J'ai posé, à plusieurs reprises la question à Mme la Ministre pour savoir pourquoi, dans le cas de l'incompatibilité familiale visant les directeurs généraux qui, je le répète, date de 2013, avec une période transitoire qui, je pense, a permis aux personnes concernées de faire des choix à la fois professionnels, politiques et, finalement, des choix de vie, et que pour les autres incompatibilités visées dans les décrets « Gouvernance », elles soient d'application sans qu'une période transitoire ait été prévue.

J'aimerais vous entendre sur cette question particulière, qui est d'actualité, puisqu'elle figure dans ce décret-programme.

J'en viens au deuxième volet de mon interpellation et de ma question concernant les arrêtés publiés dans le cadre de la mise en œuvre de ces décrets « Gouvernance », puisque le 18 juin, plusieurs arrêtés ont été publiés sur le site du Moniteur belge en vue d'assurer l'exécution des décrets du 12 février 2004. Je vous passe l'intitulé complet.

Ces arrêtés permettent une dispense de la transmission de certaines données liées à la déclaration annuelle de mandats, de fonctions ou de rémunérations, visés à l'article 15/1, pour les administrateurs publics ou les gestionnaires, dans les cas où ces données peuvent être obtenues par la Région auprès de sources publiques authentiques. L'article 15/1 concerne en effet l'obligation de dépôt des déclarations annuelles de mandats.

En pratique, Monsieur le Ministre-Président, quelles sont précisément les données visées par cette dispense particulière ?

Quelles sont les sources authentiques pertinentes et susceptibles de permettre une telle dispense ?

Comment est-elle mise en œuvre et comment le déclarant est-il informé que ladite dispense lui est octroyée ou refusée ?

Enfin, en dispensant un déclarant de fournir certaines informations, parce que l'on pense les posséder toutes, ne risque-t-on pas, Monsieur le Ministre-Président, de publier des données qui seraient lacunaires ?

Quelle est la plus-value de cette modalité ?

Concernant cette fois l'obligation faite à l'informateur institutionnel de transmettre des informations, l'article 15/6 des décrets du 12 février 2004, je vous passe à nouveau l'intitulé complet, chargeait le Gouvernement de déterminer à transmettre, les modalités de transmission et de publication des informations collectées. Pour rappel, ces données devaient être transmises pour le 30 juin dernier, en vertu de l'article 32 des dits décrets.

Or, à ce jour, aucune modalité n'est déterminée dans les arrêtés d'exécution publiés le 18 juin dernier. Ces textes se limitent à user de l'habilitation décrétale pour en faire une habilitation au seul ministre-président.

Pourquoi, Monsieur le Ministre-Président, ne pas avoir prévu ces modalités du Gouvernement ?

Est-ce que l'arrêté ministériel du ministre-président, votre arrêté ministériel a-t-il été adopté ?

À défaut, quand le sera-t-il et qu'en est-il, dès lors, du délai fixé au 30 juin 2018 ?

Voilà, Monsieur le Ministre-Président, pour toute une série de questions précises, relativement fines, si ce n'est la question de la différence de traitement, ce retour en arrière concernant une incompatibilité qui concerne aujourd'hui deux mandataires locaux en Wallonie et différence de traitement par rapport à l'ensemble des autres mandataires ou personnages publics qui seront, eux, visés tout prochainement par toute une série d'autres incompatibilités.

Mme la Présidente. - Merci, Monsieur Dermagne.

Monsieur Tzanetatos, vous vouliez participer à l'interpellation sur ce point de coordination.

La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). - Merci, Madame la Présidente.

C'est vrai que quand j'ai constaté qu'il y avait cette interpellation, j'ai voulu saisir l'opportunité d'y apporter mon éclairage ou en tout cas mon témoignage, plutôt, dans la mesure, et même si elle est très technique, parce que disons-le, Monsieur Dermagne, votre interpellation vise plutôt à dresser un état des lieux, à obtenir des informations, peut-être obtenues par des questions écrites, mais vous vouliez faire passer un message, et je me suis dit : « Tiens, finalement, je ferais également bien passer le mien au nom du groupe. », puisque vous, à l'époque, mais également moi, d'une autre manière, avons vécu cette modification importante du paysage et son paysage institutionnel en 2017, au cœur de la polémique.

Aujourd'hui, on peut tout simplement poser le constat que l'on a véritablement assisté à une révolution copernicienne en la matière, dans la mesure où l'on est passé d'un système où, force était de constater qu'il y avait énormément d'abus, qu'il y avait un intérêt public légèrement détourné au profit d'un intérêt personnel, dans certains cas, et qu'il fallait modifier les choses.

Vous étiez, en votre qualité de ministre, à l'époque, conscient de la situation, et je peux le dire sereinement sans vouloir déplaire aux miens, mais que vous aviez la volonté de changer, mais force est de constater que malgré votre volonté et l'importance de celle-ci, le Gouvernement actuel a frappé un peu plus fort, parfois même un peu trop, et cela, c'est Nicolas Tzanetatos qui le dit, mais frappé fort. Autant on est allé loin, et on a clairement voulu démontrer, en tout cas ce Gouvernement, qu'il fallait cesser, en Wallonie, d'abuser des choses et d'abuser d'outils importants pour la Wallonie dans son ensemble.

Il a fallu dresser le contour des manquements qui ont été constatés, insuffler une dynamique éthique en totale rupture par rapport à ce qui se faisait dans ces différentes structures jusqu'à présent, et inviter les directions respectives à se conformer à la législation importante, et de manière rapide, puisqu'on le sait, les recommandations de la commission Publifin ont été toutes rencontrées et les compétences wallonnes représentent 90 % des recommandations de cette commission Publifin. Elles ont été également mises en place.

Concrètement, 328 administrateurs, un peu plus de 90 présidents, même presque 100, 98 vice-présidents. Nous sommes allés loin, ce sont des économies, mais surtout un objectif plus large rencontré par ce Gouvernement : élargissement des incompatibilités, limitation des rémunérations et, surtout, l'objectif essentiel, assumer la transparence de ces organismes publics des institutions locales, supralocales et des rémunérations qui y sont liées. Ce travail est important. Je pense que l'on peut s'en satisfaire.

Voilà pour l'essentiel. Vous dressez un constat ici le 4 juillet, alors que la réglementation était applicable pour le 1er juillet, je ne doute pas pour les structures que je connais que le travail a été fait. On peut souligner le travail important, j'imagine que le ministre-président le fera, remercier le travail des différents directeurs et des différentes assemblées générales qui ont dû se tenir en urgence et des conseils d'administration pour pouvoir rentrer dans cette nouvelle législation wallonne. Il y avait une nécessité de changement, celui-ci est opéré législativement dans un premier temps et concrètement sur le terrain, dans les structures, cela sera pour vos interrogations, Monsieur le Ministre-Président, nous serons tous les deux éclairés à ce sujet-là, mais surtout, à un changement des mentalités, ce que mon groupe souhaitait faire passer, et moi par la même occasion, à travers l'interpellation à laquelle je me suis joint.

M. Dermagne (PS). - Sans poser aucune question, Monsieur le Député.

M. Tzanetatos (MR). - Non, mais je vous dis, les questions techniques que vous posez, j'aurais pu les poser de manière écrite pour finalement avoir les chiffres.

Mme la Présidente. - M. Puget voudrait se joindre à l'interpellation. Je propose que M. Hazée, qui vient de nous rejoindre, pose d'abord sa question, ensuite M. Puget.

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Ministre-Président, je voulais également vous interroger à ce sujet puisque nous avons franchi une date importante à la fin de ce mois de juin, au début de ce mois de juillet. Le Parlement a adopté en date du 29 mars 2018, le projet de décret modifiant le décret du 12 février 2004 relatif au statut administrateur public et du 12 février 2004 relatif au commissaire de gouvernement et ministre contrôle des réviseurs au sein des organes d'intérêt public visant à renforcer la gouvernance et l'éthique au sein des organismes wallons.

Plusieurs dispositions sont appelées à être mises en œuvre à cette échéance, ainsi l'informateur institutionnel devrait vous avoir transmis un certain nombre d'informations. Une série d'incompatibilités s'appliquent à présent aux administrateurs publics et aux gestionnaires, les plafonds de rémunération s'appliquent également. Le débat parlementaire avait toutefois mis en lumière un certain nombre d'incertitudes importantes dans le champ d'application du décret et dès lors, dans son application effective, en particulier les participations qualifiées, ces fameuses participations au sens de l'article 02 du décret n'étaient pas identifiées. Parmi

celles-ci, les participations à caractère temporaire ne l'étaient pas davantage, tout juste savons-nous que celles-ci sont détenues dans le but exclusif de l'aide à la création, au développement ou à la restructuration d'entreprises au sens de l'article 111 du Code de droit économique qui n'exploite pas un service public et auquel n'est délégué aucun attribut de puissance publique.

Je vous ai interrogé par voie écrite pour en savoir davantage sur ce champ d'application, sur ces participations qualifiées, sur ces participations qualifiées à caractère temporaire, mais ce n'était pas davantage concluant puisque vous m'avez renvoyé à des informations qui devaient encore vous parvenir.

Monsieur le Ministre-Président, ma question se veut d'abord l'occasion de faire un diagnostic clinique de l'état des choses, de l'état du droit et de l'état de son implication. Le champ d'application est-il aujourd'hui clarifié ? Question première qui se pose dès lors que les entités inscrites dans ce champ d'implication ont un certain nombre d'obligations qui sont aujourd'hui en vigueur. Deuxièmement, le Gouvernement a-t-il pu vérifier que l'ensemble des dispositions applicables était appliqué partout où elles doivent l'être ? Nous espérons que le Gouvernement n'a pas entrepris d'arrangements qui détournent la législation comme celui mis en œuvre par exemple à la CILE où, selon la presse, le gestionnaire a accepté de se rallier au plafond à condition qu'on lui rachète des années d'ancienneté ou qu'on lui garantisse un salaire plus important en cas de maladie, cela est assez étonnant.

À côté de cela, le Gouvernement a aussi prévu la possibilité sur demande écrite préalable et motivée de l'entité considérée d'accorder une dérogation motivée par arrêté du Gouvernement des demandes déposées. Le cas échéant, comment le Gouvernement les a-t-il analysées ?

Voilà, Monsieur le Ministre-Président, l'ensemble de questions pour voir où en est la mise en œuvre de la législation telle qu'elle était adoptée par ce Parlement.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Puget qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Puget (Indépendant). - Suite à la Commission Publifin où j'ai eu l'honneur de siéger, dans cette intervention, quelque chose m'interpelle. Pour obtenir ce tableau et pour voir si toutes les personnes incriminées se sont pliées à la nouvelle réglementation, je pense qu'il serait extrêmement important et ce serait un message très fort et très clair d'information vers ce Parlement, mais aussi vers le grand public, de l'application de ces décrets avec une liste exhaustive des personnes, sociétés ou organismes qui ont appliqué ce décret. Peut-être que certains ne s'y sont pas pliés et, en ce cas, j'inviterais M. le Ministre-Président et votre Gouvernement à prendre des sanctions exemplaires. Il en va de la crédibilité des textes que nous votons au sein de ce Parlement, il en va de la crédibilité de la Commission Publifin et il va, tout simplement, de votre crédibilité.

Mme la Présidente. - La parole à M. le Ministre-Président Borsus.

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Merci aux différents intervenants concernant ce dossier. Messieurs les députés, on applique ici un grand nombre, une part importante, et d'autres textes, approuvés par d'autres parties, des recommandations de la Commission Publifin, mais aussi de notre Déclaration de politique régionale. Cela est un basculement très important de règles de transparence, de nombre de mandats qui sont décidées. Rien que pour les intercommunales, plus de 324 personnes, de mémoire, ont renoncé à leur mandat lors des assemblées générales de cette mi-année 2018, plus de 90 vice-présidences, des structures dont le maximum est ramené à 20. Ce Gouvernement a fait ce que l'on attendait depuis si longtemps et qui n'avait jamais été réalisé. On m'avait dit qu'il y avait des projets dans les tablettes, malheureusement ils ne sont pas sortis des tablettes. Quand on voit les différents aspects de tout ce qui est mis en œuvre maintenant, cela est du jamais vu en Région wallonne, on doit pouvoir le dire entre nous au-delà des clivages politiques, que ce soit en nombre de mandats, en transparence, en mécanismes de contrôle, en plafond de rémunération et d'autres points encore. Cela est un premier élément.

Deuxième élément, nous sommes le 4 juillet à midi exactement et vous m'interrogez 72 heures après la date d'entrée en vigueur, de façon très détaillée, l'état des lieux complet de centaines de situations, et cetera. Vous savez qu'il ne serait pas sérieux, et personne d'entre vous ne s'attendait une seule seconde à ce que ce catalogue complet, détaillé, exhaustif de toutes les situations vous soit exprimé ici, ce serait de la légèreté de ma part et vous savez qu'il y a un reproche que l'on ne me fera jamais, c'est d'agir de façon non structurée, non validée, avec des dossiers, encore plus de dossiers de cette nature-là, me semble-t-il.

Néanmoins, malgré ce constat – je m'attends même à ce qu'un de ces prochains jours, l'opposition puisse, très légitimement le saluer aussi comme elle met le doigt sur un certain nombre de craintes qui sont les siennes –

quasi unanimement partagé aujourd'hui et nonobstant le fait que l'on sera bien d'accord pour dire que le 4 juillet, on ne sait pas faire le bilan complet de ce que tout le monde devait rentrer depuis quelques heures, quelques jours maximums. Nonobstant ce double constat et réserve, je souhaite bien sûr apporter un certain nombre de réponses.

Concernant le champ d'application, un courrier à ma signature a été transmis le 16 mai dernier à l'ensemble des organismes repris respectivement aux articles 3,

paragraphe 1er du décret du 12 février 2004 relatif aux administrateurs publics et, d'autre part, du décret du 12 février 2004 relatif aux commissaires du Gouvernement et des décrets du 12 février 2004 pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution.

En ce qui concerne ce courrier, les organismes étaient ainsi dûment informés de la procédure à suivre en cas d'interrogation sur le champ d'application des décrets du 29 mars dernier. Nous avons, il est vrai, reçu beaucoup de questions à la suite de celle-ci concernant différents éléments. On n'a pas fait une analyse statistique des différents éléments, des questions les plus fréquentes, mais à l'évidence ces questions concernaient tant le champ d'application du décret que les formalités pratiques relatives à la déclaration de mandat ainsi qu'au registre institutionnel.

Cela a déjà permis de clarifier un certain nombre de choses et de lancer finalement les bases, comme vous l'avez très bien défini, Monsieur Dermagne, de la future jurisprudence en la matière, et cela, notamment grâce à la procédure qui a été mise en place avec le secrétariat général et avec mon cabinet. Je tiens à saluer l'important travail réalisé par le secrétariat général, mais également par la Direction de contrôle des mandats dont la coordination a permis d'apporter les réponses les plus complètes possible à l'ensemble des mandataires, des gestionnaires, administrateurs publics ou autres personnes intéressées qui souhaitaient des informations sur les textes que nous avons votés il y a un peu plus de deux mois maintenant.

Par rapport à l'élément spécifique de la procédure, les questions parviennent aux secrétariats des Gouvernements, les réponses sont quant à elles notifiées par le secrétariat général du SPW et la procédure a été fixée en parfaite intelligence et collaboration avec le secrétariat général.

Pour répondre à votre interrogation quant au fait de savoir si tous les informateurs institutionnels ont rendu les informations demandées, je vous confirme, Messieurs les députés, que la procédure de mise en conformité par rapport aux obligations établies par le nouveau décret est toujours en cours, mais forcément, on a besoin d'un peu de délais pour disposer de toutes les informations quant à ce qui a été réalisé, notamment à la fin de ce mois de juin.

Au regard des délais d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions, les formulaires en ligne qui alimenteront le futur registre institutionnel nécessitent encore à ce stade certaines manipulations lorsque l'on souhaite établir des statistiques. Concrètement, on doit encore manipuler chaque formulaire pour identifier les structures déclarantes, et cetera. Tout cela va être fluidifié à l'avenir, bien sûr, mais notons que nonobstant cette difficulté technique, en fin de semaine dernière, l'administration avait réceptionné les formulaires relatifs au registre institutionnel bien au-delà de la moitié des organismes visés par les décrets de 2004. Je dois dire que je les vois passer, les formulaires continuent à rentrer de façon très soutenue et abondante auprès des services concernés.

À cela s'ajoutent les organismes qui ont interrogé, qui continuent d'interroger le secrétariat général sur les informations qui doivent se retrouver dans le formulaire et qui, dès réception des réponses, si cela n'avait pas encore été fait, rentrent alors leur formulaire. Nous surveillons bien évidemment de très près l'évolution et ne manquerons pas le cas échéant de rappeler aux organismes qui resteraient en défaut d'exécuter leur obligation en la matière de bien vouloir le faire notamment via les commissaires du Gouvernement.

L'administration a par ailleurs concentré ses efforts ces dernières semaines de manière à apporter réponses et assistance aux informateurs institutionnels, aux assujettis également, aux responsables divers. Nous aurons l'occasion durant cet été d'établir un premier rapport de mise en conformité ainsi qu'une liste très précise des institutions. C'est bien l'enjeu du registre institutionnel d'identifier l'ensemble des institutions et de dresser un inventaire à terme complet de celle-ci. Je tiens à souligner que le Gouvernement dispose au sein des organismes visés par les décrets de 2004 d'un atout important que sont les commissaires du Gouvernement.

En effet, messieurs les députés, vous n'ignorez pas que le décret qui est consacré à ceux-ci confie aux commissaires le soin d'exercer des missions d'informations, mais aussi de contrôle de la légalité et de l'intérêt général au sein des organismes que l'on retrouve aux articles 8 et suivants du dit décret. Je ne rappelle pas ce passage par hasard, c'était pour être bien clair.

C'est dès lors dans l'exercice de ces missions que les commissaires du Gouvernement s'assurent du respect des décrets et orientent les éventuelles interrogations résiduelles vers le secrétariat du Gouvernement ainsi que vers le secrétariat général du service public de Wallonie.

Les commissaires du Gouvernement sont présents dans les organismes, ils doivent veiller au respect des nouvelles obligations introduites par le décret, notamment en ce qui concerne les rémunérations et notamment en ce qui concerne leur modalité ?

Actuellement – j'emploie le conditionnel –, tout nous semble indiquer que les organismes se sont conformés à la législation ou sont en cours d'opérationnalisation pour ce faire. J'emploie le conditionnel, compte tenu évidemment de l'élément de temps, mais je voudrais attirer votre attention sur le fait que c'est bien loin du tableau que vous m'aviez encore une fois décrit, avec vraiment tout un grand nombre de situations où ce n'était pas possible, rien n'allait se faire, nous allions crouler sous une vague de recours, tous les plus

nombreux les uns que les autres, avec beaucoup d'éléments d'une espèce de catastrophe publique absolue concernant tout cela. On est évidemment très loin du compte de cette image entendue notamment dans cette pièce lors de débats.

En ce qui concerne par ailleurs les organismes, il me semble observer une réelle volonté, j'ai bien entendu votre message spécifique, Monsieur Hazée, mais il me semble observer, et les messages, les commentaires, qui nous parviennent vont vraiment dans le sens, me semble-t-il, du constat d'une réelle volonté de la part de tous ces organismes de se conformer aux nouvelles règles, et dans un délai assez court, j'en conviens bien volontiers. On sait aussi que, le cas échéant, si besoin, les commissaires peuvent aller jusqu'à requérir la convocation du comité de rémunération, ils peuvent requérir une assemblée générale extraordinaire si une modification des statuts s'avérait nécessaire ou s'il était observé une mauvaise volonté en ce qui concerne les organismes concernés.

Ce n'est pas le cas, suivant ce que j'observe. On le sait, on a des délais qui sont statutaires, qui sont légaux pour les convocations des différents organes des structures concernées. Je peux admettre une certaine raisonnable souplesse en ce qui concerne le délai de mise en conformité compte tenu notamment de ces échéances et de ces délais fixés statutairement, réglementairement, légalement pour des convocations d'organes des structures concernées.

Par ailleurs, je tiens à vous informer que les outils économiques et financiers ont modifié leur statut et que ces statuts ont bien été approuvés par le Gouvernement. S'il y avait le moindre défaut constaté à la fin de l'exercice, le Gouvernement prendra, je vous assure, les mesures nécessaires pour y remédier.

Concernant la possibilité d'introduire une demande de dérogation conformément à l'article 3, paragraphe 7, alinéa 2, 2° du décret et relatif au statut de l'administrateur public ou en fonction de l'article 3, paragraphe 5, 2° du décret du 12 février 2004 relatif aux matières ici réglées par l'article 138 de la Constitution, un formulaire ad hoc a bien été établi et il se trouve sur le site Wallonie.be. Actuellement, nous avons été saisis de trois demandes de dérogation dont deux sont issues d'entités liées à la SRIW. Celles-ci sont en cours d'analyse, évidemment, ce sont des décisions et des arrêtés qui sont importants, nous...

Évidemment, ce sont des décisions et des arrêtés qui sont importants. Nous sommes en train, avec nos équipes et moi-même personnellement, d'étudier ces demandes de dérogations.

En ce qui me concerne, je voudrais redire qu'il n'y a qu'une seule modification qui a été introduite dans le décret-programme relativement aux missions du commissaire du Gouvernement nouvellement désigné dans les aéroports, M. Dermagne. Nous savons que le Gouvernement est soucieux d'adapter la disposition contenue de la participation notamment des aéroports privés dans BSCA et Liege Airport, mais également compte tenu du pacte d'actionnaires, compte tenu de la mise en place d'un organe de régulation au sein de ceux-ci. Ces considérations ont conduit le Gouvernement a bien réfléchir à l'étendue adéquate des missions du commissaire du Gouvernement dans ce contexte particulier. Nous en avons conclu, et cela je l'assume, que ce rôle devait davantage s'apparenter au rôle d'observateur tel que constaté précédemment.

Vous revenez de façon excessive, Monsieur le chef de groupe, avec des considérations concernant toujours une autre dérogation qui elle est dans le décret-programme, mais relève des pouvoirs locaux, cette incompatibilité pour laquelle il y avait une disposition transitoire qui avait été consacrée dans les textes antérieurs. On parle ici de l'incompatibilité entre un membre d'un exécutif local et une direction générale d'une commune pour l'immense majorité des cas.

Le texte voté antérieurement faisait disparaître cette disposition transitoire – je tiens à être transparent et mon raisonnement est le même pour tout le monde – et j'ai suivi à cet égard un certain nombre d'expressions, dont celles d'un membre de votre groupe.

(Réaction de M. Dermagne)

Parfois on me reproche de ne pas être à l'écoute du Parlement, ce qui est fondamentalement faux. Quand je suis à l'écoute du Parlement, on semble l'oublier, considérer que c'est anecdotique.

Un membre éminent, ancien ministre des pouvoirs locaux, président d'une assemblée sœur, membre éminent de notre parlement et de votre groupe. C'est de Philippe Courard qu'il est question parce que peut-être que chacun n'a pas lu. On parle bien de cette disposition qu'hier, à deux reprises, vous avez décrite encore comme une espèce de détricotage monstrueux de l'œuvre gouvernance que notre Parlement à accepté d'endosser. Je me permets de citer M. Courard : « cette interdiction de siéger est une mesure excessive et antidémocratique ».

Ou bien vous continuez à plaider en disant que c'est tout à fait inacceptable ce que nous avons réanalysé dans ce dossier, mais dites-le aussi à vos députés. J'imagine qu'il se trouvera bien au moins un député pour être cohérent avec ces déclarations sur cet aspect-là du décret-programme en tout cas. À un certain moment, il faut mesure garder dans la description que l'on fait des choses. Finalement, le constat que nous avons établi est un constat qui me semble partager bien au-delà des seuls groupes de la majorité et bien au-delà de l'intervention de M. Courard. D'autres me l'ont dit sous le couvert de l'anonyme.

En ce qui concerne votre question sur l'utilisation des sources authentiques, l'article 2 de l'arrêté du Gouvernement du 24 mai 2018 détermine que l'organe de contrôle ou le Gouvernement peut dispenser le déclarant de transmettre des données que l'organe ou le Gouvernement peut obtenir auprès de sources authentiques publiques. Il s'agit d'une possibilité qui est ouverte par l'AGW qui met en pratique ce principe de l'*only once*, donc la simplification administrative, un principe que nous tient très à cœur et qui est au centre de la gestion publique ou qui devrait s'y trouver. À ce stade, le processus était déjà dense et abondant. À ce stade du dossier, aucune dérogation à cet égard n'a encore été accordée en application de cet article 2. Il faut d'abord bien identifier et valider les données des sources authentiques concernées en évitant de mettre des éléments d'informations.

La ministre des pouvoirs locaux ici concernée et moi-même assurons ensuite une information claire et précise aux assujettis.

Pour les modalités de transmission d'informations pour le registre, l'article 6 de l'AGW du 24 mai 2018 prévoit en effet que je peux déterminer des modalités de transmission des données visée à l'article 15 page 6. Sur ce point, je vous renvoie au courrier du 16 mai 2018 et à la circulaire du 14 juin 2018 transmis et transmise aux acteurs concernés et publiés sur le site wallonie.be. Ces documents se réfèrent au vade-mecum à l'attention des informateurs institutionnels également publié sur le même site et qui présente toutes les informations utiles, notamment la transmission et le formulaire électronique.

Au regard des questions reçues à ce jour, l'information relative à ce formulaire a été réceptionné dans les délais utiles par les informateurs institutionnels.

Je clôture mon propos, Monsieur le Président, en remerciant les informateurs institutionnels de tout le travail qu'ils ont ou qu'ils sont en train de mener, mais aussi nos services à la Région, dans les différents services que j'ai cités, du travail qu'ils ont déployé de façon intense concernant cet important dossier. Je voudrais également remercier tous les mandataires qui ont acceptés, en abandonnant leur fonction d'administrateur pour certain, soit de vice-président pour d'autres, soit en rabotant spectaculairement ou en rabotant de façon moins sensible leur rémunération.

Je voudrais remercier celles et ceux qui à un titre ou un autre se sont bien inscrits dans la logique de ce décret. Même s'ils n'étaient pas eux concernés par des notions de gouvernance ou des difficultés de gouvernance, ils ont accepté de mettre en œuvre tout ce que le Parlement wallon avait décidé. Ce sera dans le rapport et on le lit, je le sais, les informateurs institutionnels, nos administrations, celles et ceux qui dans les administrations ont travaillés dur pour mettre cela en œuvre dans les intercommunales, dans les structures publiques, ainsi que les concernés qui se sont inscrits malgré parfois des réticences initiales, qui se sont inscrits dans la dynamique que je viens de citer.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Avant toutes choses, je vais m'associer aux remerciements formulés par le ministre-président à l'égard de celles et ceux qui ont fait en sorte que ces décrets, ou en tout cas leur mise en œuvre provisoire et dans l'état actuel des choses, aient pu intervenir. Je remercie aussi celles et ceux qui se sont conformés spontanément aux dispositions de ce décret. Il y a effectivement des décisions difficiles que certains ou certaines ont été amenés à prendre, mais ils n'ont fait que se conformer à la loi, au décret.

Je ne veux pas, comme M. le Ministre-Président me l'a suggéré, saluer le travail qui a été fait. Monsieur Tzanetatos l'a fait pour tout le monde, il a eu la correction de rappeler les engagements et le volontarisme de ceux qui vous ont précédé, ou en tout cas une partie d'entre eux et je le remercie pour l’avoir fait.

Monsieur le Ministre-Président, sur le fond et ce qui concernait finalement le centre de mon interpellation et de ma question, je reste sur ma faim parce que vous nous dites ce qui est connu. Les choses semblent se mettre en place, vous parlez au conditionnel, vous avez la prudence de vous exprimer ainsi. Vous dites que les choses semblent être dans l'ordre, que beaucoup semblent observer une volonté de se conformer au décret. Encore bien ! On sait que ces questions sont centrales dans l'opinion publique, on connaît le traumatisme que les comportements de quelques-uns ont provoqué au sein de l'opinion publique. Il est donc heureux d'entendre qu’effectivement celles et ceux qui sont concernés au premier chef par ces dispositions semblent vouloir se mettre en ordre et se conformer à la lettre et à l'esprit de ces textes.

Ce qui pose problème, et ce sont des questions que nous vous posons depuis le début, depuis la présentation ici en cette commission de vos textes, est finalement ce qui concerne l'angle mort important de ces projets de décret, c'est-à-dire les organismes auxquels ne s'appliquerait pas l'ensemble de ces dispositions, à savoir les administrateurs publics et les gestionnaires dans les entités dans lesquelles les organismes détiennent une participation à caractère temporaire. Nous n'allons pas refaire les échanges que nous avons eus à l'époque en citant Sasha Guitry pour vous et Woody Allen pour moi.

La question de la participation qualifiée, lorsque la participation est dans un but exclusif d'aide à la création, au développement ou la restructuration d'une entreprise et au au centre de l'article 1.1.1. du code du droit économique. C'est en fait vraiment l'angle mort de ces projets de décret qui pose question.

Vous nous avez dit que vous aviez pour l'instant trois demandes de dérogation en lien avec la SRIW qui vous avaient été transmises et qui sont toujours en cours d'analyse.

J'aimerais connaître l'origine de ces demandes de dérogation. D'où proviennent-elles ? Quels sont les organismes qui vous les ont soumises ?

Vous ne vous vous êtes pas engagé sur les délais dans lesquels la décision de votre Gouvernement devrait intervenir sur ces demandes de dérogation.

La question des délais et de l'angle mort pose aussi une autre question.

Premièrement, les organismes qui ne se manifesteraient pas et qui considéreraient être exemptés de l'application des dispositions de ces décrets. On n'a pas entendu dans votre bouche qu'il y a la mise en œuvre d'un processus de recherche, d'un *screening* – je ne vais pas parler d'une enquête –, d'une investigation qui serait faite par vos services, par les services du Gouvernement, par le secrétariat général ou par une quelconque autre structure pour – je ne vais pas dire débusquer – mettre le doigt sur les structures et les organismes qui diraient : « Vivons heureux, vivons caché » et ne se manifesteraient pas, soit en posant des questions, soit en sollicitant clairement et directement une demande de dérogation auprès des services du Gouvernement.

Il y a là un élément majeur, c'est de savoir quelle est la proactivité du Gouvernement, directement ou indirectement, pour faire en sorte que l'on puisse établir si oui ou non tel ou tel organisme bénéficie oui ou non de la possibilité directe ou indirecte d'obtenir la dérogation. C'est un élément central et majeur de savoir quelles sont les structures visées ou qui pourraient bénéficier demain d'une dérogation et, si tant est qu'elles puissent en bénéficier, que le Gouvernement le décide sur une base d'un arrêté motivé avec les raisons pour lesquelles il accepte ou refuse ces demandes de dérogation.

J'aurais voulu vous entendre sur la politique menée par le Gouvernement pour faire en sorte que, au fil – j'allais dire des semaines – des jours qui passent, on puisse vraiment réduire cet angle mort des structures qui pourraient échapper à l'ensemble de ces dispositions relatives au contrôle et à la limitation des dérogations.

Se pose alors la deuxième question incidente de savoir : qu'en est-il à partir du moment où une structure qui ne se serait pas manifestée ou qui se serait manifestée tardivement et pour laquelle les services du Gouvernement ou du secrétariat général estimeraient qu'elle tombe bel et bien dans le champ d'application des décrets ?

Qu'en est-il de la rétroactivité ? À partir du moment où le Gouvernement estime qu'elle tombe dans le champ d'application du décret et qu'elle ne peut pas bénéficier de l'une ou l'autre dérogation, qu'en est-il du délai qui se sera écoulé entre le 1er juillet, où ces décrets sont entrés en vigueur et sont d'application, et le moment où il aura été décidé qu'elle ne rentre pas dans les catégories visées par les exceptions ? Y aura-t-il une demande de conformité rétroactivement, notamment sur les questions des rémunérations ?

C'est vraiment une question importante puisque, comme je le dis, certains pourraient vouloir continuer à vivre cachés et à bénéficier de largesses que les décrets ne leur permettraient pas d'obtenir.

Quelle est la proactivité ? Comment se manifeste le volontarisme revendiqué du Gouvernement sur cette question-là pour faire en sorte que cet angle mort, lié directement à la manière dont les textes ont été rédigés, se réduise comme peau de chagrin et pour faire en sorte qu'il n'y ait plus aucune structure en Wallonie qui puisse essayer d'échapper à ces règles de rémunérations ou à une décision motivée de la part du Gouvernement ?

Cela pourra finalement être un élément de confort pour vous que d'avoir des structures qui a priori tomberaient dans le champ d'application des dispositions que vous avez fait voter et qu'on laisserait dans cet angle mort, ce qui vous permettrait de ne pas...

(Réaction de M. le Ministre-Président Borsus)

Je pense que c'est à vous à prendre la responsabilité de trancher. Je n'ai pas d'avis à donner sur une question de principe.

(Réaction de M. le Ministre-Président Borsus)

Je n'ai pas à me prononcer là-dessus, Monsieur le Ministre-Président. Je vous demande la manière dont vous interprétez le texte que vous avez fait voter et la manière dont vous allez le mettre en œuvre et faire en sorte qu'il soit appliqué...

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - À un moment, il faut se mouiller...

M. Dermagne (PS). - Madame la Présidente !

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Il faut sauter dans lac, on ne peut pas rester sur la berge en disant : « Attention, les amis ! »

Mme la Présidente. - Je m'excuse, Monsieur le Ministre-Président, vous ne pouvez pas interrompre le parlementaire qui s'exprime.

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Je vous prie de m'excuser, c'était juste une opportunité d'exprimer l'avis.

Mme la Présidente. - Dès que le parlementaire aura fini son intervention ou au terme des différents points de vue, merci.

La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Je ne vais pas assumer des responsabilités par rapport à un texte et singulièrement sur des dispositions que j'ai critiquées. Ne me demandez pas de prendre mes responsabilités sur ces questions-là, j'ai critiqué depuis le début le flou de ces dispositions.

Je vous demande quelle est la politique du Gouvernement pour faire en sorte que ce flou et cet angle mort n'existent plus demain, et que vous puissiez trancher sur les demandes de dérogation qui vous seront adressées. Je pense qu'elles seront nombreuses si l'on applique le texte de manière claire et précise et avec volontarisme, dans l'esprit qui est celui revendiqué par votre Gouvernement. J'attends que la lettre soit...

(Réaction de M. le Ministre-Président Borsus)

Mme la Présidente. - Monsieur le Ministre-Président, s'il vous plaît.

Monsieur Dermagne, continuez votre intervention.

M. Dermagne (PS). - Merci, Madame la Présidente.

J'interroge clairement, mais j'y reviendrai sans doute dans les prochaines semaines ou dans les prochains jours, pour savoir ce que met en œuvre le Gouvernement pour faire en sorte que cet angle mort et ce flou, liés directement à la manière dont le texte a été rédigé, se dissipent, se réduisent et que le Gouvernement prenne ses responsabilités par rapport à ces structures, à ces personnes et motive les raisons pour lesquelles il accorde ou il refuse des dérogations sur ces plafonds de rémunération.

Deuxième élément, vous avez fait état des questions adressées au secrétariat du Gouvernement et des réponses fournies par le secrétariat général du Service public de Wallonie. Il serait de bon ton, dans l'esprit de transparence revendiqué que vous nous avez demandé de saluer, que l'on puisse, au niveau de cette commission et des parlementaires, bénéficier d'une copie de l'ensemble à la fois des questions adressées au Gouvernement et des réponses qui ont été formulées par l'administration, par le secrétariat général, sur ces questions. C'est important, notamment pour voir la manière dont la jurisprudence en cours d'élaboration et de construction se fonde.

Finalement se pose la question de la publicité à donner, au-delà des parlementaires et du travail de contrôle de l'action du Gouvernement qui est un des piliers de notre fonction parlementaire. La publicité à donner à ces questions et surtout aux réponses qui y sont données participe à la fois de la transparence et de l'équité de traitement qui s'impose dans le chef du Gouvernement et de l'administration. C'est quelque chose de tout à fait légitime dans le chef de celles et ceux qui sont soumis à vos décisions, Monsieur le Ministre-Président.

Très clairement, quelques questions : d'où proviennent les trois dérogations qui vous ont été introduites ?

Quels sont les délais dans lesquels elles vont être traitées ?

Quelles sont les questions qui ont été adressées au secrétariat du Gouvernement wallon et quelles sont les réponses qui ont été fournies par le secrétariat général ?

Quelles sont les actions mises en œuvre par le Gouvernement pour faire en sorte que les éléments qui continuent à poser question... C'est le cas pour moi et après avoir entendu la question de notre collègue, M. Hazée, je pense que cela l'est tout autant pour lui.

Qu'est-il mis en œuvre par le Gouvernement pour faire en sorte que cet angle de mort se réduise au fil des jours qui passent et pour faire en sorte que l'ensemble des structures concernées par ces dispositions se conforment aux prescrits de ces décrets ?

Quelles seront les réponses données par le Gouvernement sur l'ensemble des demandes de dérogation qui vous seront introduites ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Hazée.

(Réaction de M. Hazée)

M. Tzanetatos s'est joint à votre interpellation. Comme vous avez déposé des questions, je donne d'abord la parole aux parlementaires qui ont déposé des questions et aux deux personnes qui se sont jointes par la suite.

M. Hazée (Ecolo). - Pardon, vous faites comme vous voulez pour l'ordre des intervenants, Madame la Présidente.

Je me joins d'abord aux remerciements qui ont été adressés par le ministre-président à toutes les personnes qui se sont vues désigner informateur institutionnel et qui ont dû, en des temps effectivement resserrés, faire un travail de compréhension et de compilation d'informations.

Pour ce qui concerne la réponse du Gouvernement, j'ai trois réflexions.

Le ministre-président nous dit : « La catastrophe n'a pas eu lieu ». Pour ce qui me concerne, je n'ai jamais annoncé de catastrophe. Si j'ai bon souvenir de mes interventions en séance plénière, j'avais à la fois pointé des reculs par rapport aux engagements pris à l'occasion du vote du rapport de la commission d'enquête, d'une

part, puis j'ai mis en mis en exergue un très grand flou sur le champ d'application du décret puisque, notamment à travers ces notions de participation qualifiées, ces notions de participation qualifiées temporaires, on avait en réalité un choix d'application un peu virtuel encore à construire.

Ce flou subsiste aujourd'hui alors que des obligations sont imputées à un certain nombre de personnes, puisque le champ d'application reste pour une part inconnue.

Deuxièmement, tout semble indiquer, nous dites-vous, que tous se sont conformés ou sont en cours de se conformer. En fait, vous n'en savez rien. J'entends que les délais ne vous ont pas permis d'avoir une vue complète sur les informations reçues. Je retiens donc plutôt que ce qu'il faut entendre aujourd'hui, c'est que vous n'avez pas été alerté. C'est plutôt une information par la négative. Vous n'avez pas été alerté de situations qui continueraient à poser problème, mais en même temps sans avoir donné d'injonction proactive. Vous vous en référez aux commissaires du Gouvernement, fort bien. Ils ont effectivement un pouvoir dans les organismes qui sont soumis à contrôle des commissaires du Gouvernement, ils ont un pouvoir d'information et d'action. En même temps, je n'ai pas entendu de votre part qu'il y a à un moment donné une injonction à ces commissaires du Gouvernement pour s'assurer qu'à la date du 30 juin les règles étaient bien respectées, ne fût-ce que dans les outils où, par les éléments éparts dont nous disposons déjà, il y avait des indices comme quoi des problèmes pouvaient exister. On aurait pu s'attendre à ce que le Gouvernement dise : « Les amis, vous savez bien que des règles s'appliquent » et le commissaire est chargé de vérifier que, dès le jour où les obligations entrent en vigueur, elles soient respectées. Manifestement, ce n'est pas le choix qui a été fait.

Toujours pour ce qui concerne les commissaires, vous n'êtes pas sans savoir que, pour ces participations qualifiées, il n'y a pas de commissaire. Même dans certains outils publics que vous avez évoqués, le Gouvernement est en train de réduire les pouvoirs des commissaires. C'est le cas des aéroports. C'est un débat qui a eu lieu et qui se poursuivra encore en séance plénière à l'occasion de l'examen du décret-programme, mais nous avons là des agents du Gouvernement qui voient finalement leur pouvoir de contrôle réduit par le projet de décret tel qu'il est soumis à l'examen du Parlement.

Troisièmement, je veux rejoindre Pierre-Yves Dermagne sur cette nécessité d'une publicité par rapport à la jurisprudence qui est en train de s'établir, parce qu'en droit cela me paraît être de bonne politique que des règles d'interprétation qui s'échafauderaient au fil des questions qui se posent puissent faire l'objet à la fois d'un contrôle du Parlement, mais puissent aussi faire l'objet d'une prise de connaissance d'autres personnes qui pourraient se poser les mêmes questions. On a par exemple la déclaration de mandat, un site qui existe et qui contient une rubrique « Foire aux questions », qui sans doute recense les questions qui se posent, les réponses données. Ce qui permet aussi de faire gagner du temps à l'administration, de ne pas être interpellée en permanence sur des questions qui ont déjà reçu réponse. Cela me paraît être une suggestion tout à fait opportune.

Pour conclure, vous jouez les prolongations, puisque le temps réglementaire s'est écoulé à la date du 30 juin et on reste avec un dossier qui est aujourd'hui dans un état d'information partiel ou incertain. Il y a des circonstances atténuantes, il y a aussi un manque de prise de responsabilité dans la proactivité demandée aux commissaires du Gouvernement. D'ici quelques semaines, en toute hypothèse, il s'agira de voir exactement ce qu'il en est.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). - Merci à M. le Ministre-Président pour les réponses. On aura l'occasion de faire le point dans un délai un peu plus raisonnable que celui laissé actuellement au Gouvernement pour faire un état des lieux digne de ce nom.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Je me joins à mes collègues, je comprends bien la position de M. le Ministre-Président de ne pas pouvoir sortir un tableau de son chapeau quatre jours après l'application de ce décret. Cependant, Monsieur le Ministre-président, des députés s'y intéressent et suivent. Nous sommes pressés et nous serons heureux de voir ce tableau qui viendra au mois de septembre, d'après ce que j'ai compris.

Mme la Présidente. - L'incident est clos.

(M. Tzanetatos, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

M. le Président. - Nous reprendrons nos travaux vendredi.

M. Puget (Indépendant). - Monsieur le Président, j'ai un texte qui passe également vendredi. Je vous demanderais d'être attentif parce que je souhaite vraiment poser cette question.

M. le Président. - Nous clôturons nos travaux ici et nous les reprendrons vendredi avec les deux dernières questions.

Les questions orales de :

- M. Puget, sur « le rapport du Centre régional de crise relatif à l'intervention du Fonds des calamités suite à la tornade qui a touché Dinant le 29 avril 2018 » ;
- M. Henry, sur « les fonds structurels européens » à M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sont donc reportées.

-

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. - La question orale de M. Desquesnes à M. le Ministre-Président Borsus sur « l'Accord de libre-échange entre l'Union européenne et l'Australie, Nouvelle-Zélande » est transformée en question écrite.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 13 heures.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Xavier Boret, Expert de M. le Ministre-Président Borsus
M. Willy Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon
M. Pierre-Yves Dermagne, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Philippe Henry, Ecolo
M. Jean-Louis Jacques, Premier Auditeur à la Cour des comptes
Mme Carine Lecomte, MR
M. Maxime Prévot, cdH
M. André-Pierre Puget, Indépendant
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
M. Nicolas Tzanetatos, Président
Mme Olga Zrihen, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADN	acide désoxyribonucléique
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
APEFE	Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger (ASBL)
ASBL	association sans but lucratif
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
BEI	Banque européenne d'investissement
BSCA	Brussels South Charleroi Airport (SA) (aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud)
CIF	Cellule d'informations financières
CILE	Compagnie intercommunale liégeoise des eaux
CMI	Groupe Cockerill Maintenance et Ingénierie
CODECO	Comité de concertation
CoDT	Code du développement territorial
CPAS	centre public d'action sociale
CRAT	Commission régionale de l'aménagement du territoire
DGT	direction générale transversale
DIS	Droit à l'intégration sociale
eWBS	e-Wallonie-Bruxelles Simplification
FEDER	Fonds européen de développement régional
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
IEW	Inter-Environnement Wallonie
INASTI	Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants
INDH	Initiative nationale pour le développement humain (Maroc)
Interreg	programme opérationnel transfrontalier de coopération territoriale européenne
IRM	Institut royal météorologique
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
OCP	Office chérifien des phosphates
PAC	Politique agricole commune
PIB	produit intérieur brut
PNIS	Pacte national pour les investissements stratégiques
PPP	partenariat public-privé
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
Selor	Bureau de sélection de l'administration fédérale
SEPAC	Secrétariat pour l'aide à la gestion et au contrôle des cabinets
SNTL	Société nationale du transport et de la logistique (Maroc)
SPW	service public de Wallonie
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
UAP	unité d'administration publique
ULB	Université libre de Bruxelles
WBI	Wallonie-Bruxelles International